



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

17^{ème} séance plénière

SAGE GTI

25 octobre 2018 - EPINAL

Compte rendu

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Excusé	Absent
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</i>				
Conseil régional	ADAM Anne-Marie	X		
Conseil départemental des Vosges	VANSON Brigitte		X	
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc	X		
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain	X		
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine		X	
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	X		
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	X		
Mairie de Vittel	GRANDHAYE Anne		X	
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie		X	
Mairie d'Urville	CREMEL Denis			X
Maire de Saint-Ouen-Les-Parey	DUBOIS Claude			X
Mairie de Harol	MARULIER Gérard	X		
SIE de la région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste		X	
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves	X		
SI d'eau potable de la région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc		X	
SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel		X	
SIE de la région de Thuillières	VADROT Nicolas			X
SIE des Monts Faucilles	PIERRE Alain	X		
SIE du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël	X		
SIE de Damblain et du Creuchot	CHARNOT Gilbert			X
EPTB Saône et Doubs	MARCOT Véronique		X	
EPTB Meurthe-Madon	BOULY Serge	X		
EPAMA	FLOQUET Patrick	X		
SCOT des Vosges Centrales	COLIN Gérard		X	
<i>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</i>				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard	X		
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	CUNIN Serge		X	
Association des communes forestières	GATTO Yves			X
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	LEMBKE Emmanuel	X		
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	X		
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	X		
ADEIC	MULLER Robert			X

UDAF	COLLINET Jacques	X		
UFC QUE CHOISIR	LECOANET Christiane	X		
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel			X
Nestlé Waters Vosges	NEGRO François	X		
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean Charles	X		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LERCHER Alain	X		
Préfet des Vosges	DACQUAY Yann	X		
DDT	KOBES Nathalie	X		
DDCSPP	ROSENTHAL Frédéric	X		
DREAL	ANSEL Nicolas	X		
ARS	VERDENAL Yannick		X	
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	X		
AERMC	MARGUET Thierry		X	
AFB	MOSIMANN Bruno			X
Observateurs et intervenants extérieurs				
Préfecture	RAJAUD Sandra	X		
DDT	GALVEZ Antoine	X		
BRGM	VAUTE Laurent	X		
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry	X		
Commission Nationale de Débat Public	HEINIMANN Désiré	X		
Commission Nationale de Débat Public	QUEVREMONT Philippe	X		
Communauté de Communes Terre d'Eau	PREVOT Christian	X		
Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	SALQUEBRE Bernard			X
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	LECLERC Simon			X
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	SEJOURNE Yves			X
Communauté d'Agglomération d'Epinal	COLIN Gérard	X		
Structure porteuse du SAGE				
Conseil départemental des Vosges	CHICOT Laurence	X		
Conseil départemental des Vosges	CUNY Juliette	X		

Procurations de vote : (9)

Pouvoir de	Donné à
Mme VANSON	Mme ADAM
M. THIRIAT	M. GERECKE
Mme MARCOT	M. ROUSSEL
Mme GIMMILLARO	Mme BEGEL
M. COUSOT	M. SAUVAGE
Mme GRANDHAYE	M. PIERRE
M. HENRIOT	M. LOMBARD
M. VERDENAL	Mme KOBES
M. MARGUET	M. VAUTHIER

Synthèse des membres présents et absents :

Nombres de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
46	26	9	11

Pièces jointes :

- Délibération de la Commission Nationale de Débat Public
- Diaporama de séance : présentation du BRGM
- Dossier de séance

Ce compte rendu est provisoire. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, il sera validé par la CLE lors de sa prochaine séance plénière. Il pourra donc subir quelques modifications pour la version définitive.

1. Ouverture de la séance

Mme BEGEL remercie les membres pour leur présence à cette 17^{ème} séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI. Elle nomme les observateurs présents, selon l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE :

- Sandra RAJAUD, Préfecture des Vosges
- Antoine GALVEZ, Direction Départementale des Territoires
- Thierry GAILLOT, SCOT des Vosges Centrales.

Mme BEGEL précise que Laurent VAUTE est présent pour le BRGM pour la présentation du projet d'extension du modèle de la nappe des GTI aux affleurements des grès.

Désiré HEINIMANN et Philippe QUEVREMONT sont présents en tant que garants dans la procédure de concertation préalable du SAGE. Mme BEGEL les remercie pour leur participation à cette séance plénière.

Mme BEGEL ajoute qu'elle compte sur la participation active et respectueuse de chacun dans cette séance plénière.

M. FLECK prend la parole pour expliquer qu'il n'y a pas de bonnes conditions de travail et de débat pour cette séance plénière. En effet, le dossier de séance n'a pas été envoyé avant la réunion. Un regard critique et des propositions ne sont ainsi pas possibles. Dans d'autres assemblées, les documents sont envoyés 8 à 10 jours avant.

M. FLECK ajoute également que dans le compte-rendu du 3 juillet 2018, des diapositives étaient présentes en annexes de la présentation de séance alors qu'elles n'ont pas été présentées en séance. Cela peut faire penser que ces diapositives ont pourtant été présentées.

Mme CUNY répond que des contretemps ont eu lieu la semaine précédant la CLE et contrariant l'organisation optimale de la séance ; Mme CUNY explique qu'elle a été absente trois jours. Elle regrette effectivement que le dossier de séance n'ait pas pu être envoyé au préalable ; cependant les points à valider qui concernent la concertation n'appellent pas beaucoup de débats de fond.

Par ailleurs, elle rappelle à tous les membres que les diapositives en annexe du diaporama du 3 juillet qui n'ont pas été présentées concernent des éléments hydrogéologiques relatifs au secteur Sud Est. Notamment des calculs de rabattement établis au printemps par Antea et le BRGM et qui ont été présentés en mai à toutes les collectivités compétentes en eau potable. Le 3 juillet il n'avait pas été jugé pertinent d'évoquer ces précisions techniques. Mme CUNY a transmis aux membres de la CLE le diaporama tel qu'il avait été imprimé et distribué aux membres pour la séance plénière du 3 juillet.

2. Validation des modifications du compte-rendu de la précédente CLE

VOTE N°1

Mme BEGEL propose aux membres de la CLE de valider le compte-rendu de la séance plénière du 3 juillet qui a été transmis par voie postale au mois d'août.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour de la CLE

Mme BEGEL propose l'ordre du jour suivant :

- **Concertation préalable** : Présentation des garants et propositions pour le déroulement général de la concertation. *Pour information et avis*
- **Extension du modèle hydrogéologique de la nappe des GTI aux affleurement des grès** : présentation de l'étude - point d'information sur le projet par le BRGM. *Pour information*

VOTE N°2

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Concertation préalable : Présentation des garants et propositions pour le déroulement général de la concertation

Mme BEGEL explique que lors de la précédente séance plénière, la Commission Locale de l'Eau a choisi de s'engager dans une procédure de concertation préalable. Ainsi la CLE a sollicité le Président de Conseil Départemental pour saisir de façon concertée la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) afin qu'elle missionne un garant pour l'appuyer dans la concertation.

M. le Préfet des Vosges a fait de même en parallèle.

Mme BEGEL rappelle l'objectif de la concertation préalable : elle permet l'information et la participation du public au projet de SAGE. La concertation préalable porte sur les objectifs et

principales orientations du SAGE, les enjeux socio-économiques qui s'y attachent et les impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement et les solutions alternatives.

Mme BEGEL ajoute que le 12 septembre, la Commission Nationale de Débat Public a désigné M. Désiré HEINIMANN comme garant principal de la concertation et M. Philippe QUEVREMONT comme garant expérimenté. Elle propose que la délibération de la CNDP soit annexée au compte rendu de la séance plénière d'aujourd'hui.

Mme BEGEL donne la parole aux garants pour qu'ils se présentent et expliquent leur rôle en tant que garants.

M. HEINIMANN, retraité encore actif, est l'ancien responsable développement durable de l'aéroport de Bâle Mulhouse. Il explique que les garants ne sont pas des négociateurs, ni des arbitres, ni des conciliateurs. Ils sont des observateurs de la concertation. Ils veillent à la qualité et à la sincérité des informations apportées au public, à la qualité des outils donnés au public pour s'informer et participer, et à la qualité des réponses apportées.

Les garants sont neutres et indépendants et peuvent donner des conseils sur l'ingénierie de la concertation. M. HEINIMANN précise que le bilan de la concertation préalable sera une des pièces de l'enquête publique du SAGE.

M. QUEVREMONT, est retraité actif, ancien fonctionnaire de l'Etat qui a passé 9 ans en fin de carrière à l'inspection générale du ministère de l'environnement. Depuis 2014, il intervient pour la CNDP en tant que garant ou membre de commissions particulières. M. QUEVREMONT affirme que les garants veillent à l'information et à la participation du public et ne sont pas des assistants à maître d'ouvrage. La CLE est l'organisateur de la concertation préalable, c'est à la CLE de s'organiser ; les garants donnent leur avis ; c'est à la CLE de retenir ou non les propositions qui sont faites.

Mme BEGEL explique que le 9 octobre dernier avec le secrétariat de la CLE, un premier échange a eu lieu avec les garants au sujet du processus de concertation. Ils ont pu indiquer quels étaient les points importants à aborder au cours de la concertation préalable et quelle méthode était possible pour mener ce processus.

La CLE est aujourd'hui informée du déroulement général de la concertation qui est envisagé.

Le secrétariat de la CLE a préparé le document de travail qui vient d'être distribué. Mme BEGEL propose aux membres de lire ensemble et échanger sur les différentes étapes.

Le dossier est lu par Mme CUNY jusqu'au vote 3 qui concerne le dossier de concertation.

Avant le vote N°3, M. QUEVREMONT prend la parole pour faire deux remarques. Il rappelle que la concertation se situe dans un contexte large et il conseille à la CLE d'insister sur les solutions alternatives au cours du processus. Il explique également aux membres de la CLE que beaucoup des suggestions faites par les garants ont été reprises par le secrétariat de la CLE et que quelques compléments seront donnés en séance car les garants ont réfléchi entre temps.

M. FLECK déplore ne pas avoir le temps de réfléchir aux propositions qui sont faites et ainsi ne pas pouvoir se prononcer. Il prend acte des propositions, de même que les trois autres associations

Oiseaux Nature, ASVPP et UFC Que Choisir ; les quatre associations souhaitent ainsi ne pas prendre part au vote.

VOTE N°3 - contenu du dossier de concertation

Les quatre associations (Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, ASVPP et UFC Que Choisir) ne prennent pas part au vote.

La proposition est validée à l'unanimité des autres membres.

Mme CUNY lit le dossier de séance jusqu'au vote N°4 concernant les lieux des réunions.

M. SCHMITT comprend les contraintes techniques mais il estime qu'avec ces lieux proposés, la concertation est trop géocentrée ; il serait en effet intéressant d'aller ailleurs : les personnes des territoires susceptibles de donner de l'eau comme Removille et le secteur Sud-Est sont en dehors de Vittel/ Contrexéville.

M. BEGEL explique que les gens peuvent se déplacer. Le choix des salles a été fait en fonction de leur capacité d'accueil.

VOTE N°4 - lieux des réunions

Les quatre associations Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, ASVPP et UFC Que Choisir s'abstiennent. Les autres membres votent pour.

La proposition est validée.

Mme CUNY lit le dossier de séance jusqu'aux votes N°5 et 6 concernant les dates des réunions et le déroulement général

M. HEINIMANN explique que le 11 décembre une rencontre nationale des garants est organisée et qu'il peut être disponible avant ou après le 11 décembre mais pas ce jour-là.

M. FLECK ne trouve pas normal que les dates n'aient pas été fixées à l'avance.

Mme CUNY rappelle que le manque d'anticipation en amont de la réunion est lié à son absence de la semaine précédente.

Mme CHICOT explique que les dates ont été fixées avec sa hiérarchie, en prenant en compte les contraintes de calendrier d'une part des acteurs. Elle ne peut affirmer maintenant que tout peut se décaler facilement. Cela sera à revoir après la réunion.

M. HEINIMANN affirme qu'il sera difficile de faire une concertation sans garants.

VOTE N°5 - Dates des réunions

Les trois associations Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, ASVPP s'abstiennent. Les autres membres votent pour.

La proposition est validée.

Avant le vote N°6, M. QUEVREMONT revient sur le fait que de nombreux points conseillés ont été repris et que d'autres peuvent être améliorés. Notamment pour la réunion d'ouverture, il

conseille de bien veiller à l'équilibre entre la participation et l'information du public. Dans la partie introductive, il y aura des discours officiels et dans la 2^{ème} partie, un temps doit être donné pour l'expression du public.

M. QUEVREMONT veut évoquer un point qui n'avait pas été abordé le 9 octobre avec le secrétariat de la CLE et la Présidente de la CLE : il s'agit de la répartition de l'eau entre ses utilisateurs : il est important que le public identifie qu'il y a une question qui est posée au niveau juridique. Il conseille de l'évoquer lors de la réunion d'ouverture, ou lors du début des ateliers.

M. FLECK souhaite savoir s'il sera possible d'exprimer des opinions contradictoires lors de la présentation officielle. En effet, le collectif Eau 88 a des accords ou des désaccords sur certains points et M. FLECK se demande comment le public peut se faire une appréciation de leur avis.

Mme BEGEL indique qu'il leur sera toujours possible de s'exprimer.

M. FLECK estime que les quatre associations doivent pouvoir présenter les points avec lesquelles elles ne sont pas d'accord. Comme évoqué dans le courrier que les associations ont transmis à Mme BEGEL début octobre, le public doit avoir tous les éléments d'information, surtout dans un contexte conflictuel. Les associations voulaient ainsi rencontrer les garants avant la réunion d'aujourd'hui. La concertation devrait ainsi être organisée par les garants et pas par le maître d'ouvrage.

M. QUEVREMONT répond qu'il y a des modalités spécifiques aux débats publics, c'est notamment un tiers qui organise le débat. Mais là pour le SAGE GTI, il ne s'agit pas d'un tel débat public. Ici le garant est garant, il n'est pas maître d'ouvrage de la concertation.

M. DACQUAY explique que l'on mélange les sujets ; dans la concertation, ce sont les membres de la CLE qui expliquent le sujet ; il ne s'agit pas de trancher par un verdict populaire qui a tort ou qui a raison. Il s'agit d'un débat préalable où il est important que le public prenne conscience de l'enjeu. Pour ce qui est des avis différents des membres, cela est déjà relayé par voie de presse. Dans la concertation, le sujet porté par la CE doit être compris par les gens ; il s'agit donc d'expliquer le fond du sujet. L'objectif est de garantir une information neutre du sujet. Un des enjeux est d'expliquer la nature de l'hydrogéologie de Vittel qui fait partie de la complexité du dossier. C'est plus dans les ateliers qu'un débat peut avoir lieu, pas dans la réunion d'ouverture.

M. FLECK demande si les membres de la CLE seront dans le public.

M. DACQUAY dit que le travail des membres de la CLE aujourd'hui porte sur la nature des sujets dans la concertation. Il rappelle que c'est la CLE qui devra se positionner après la concertation préalable. Pour la concertation, les membres de la CLE doivent faire comprendre les éléments de base, qui facilitent la compréhension de l'enjeu du SAGE.

M. FLECK estime que c'est gênant si les associations du collectif Eau 88 membres de la CLE ne peuvent pas expliquer leurs divergences, leur vision du dossier et leurs perspectives. Il explique que pour les trois réunions publiques organisées par le collectif Eau 88 lors de l'été dernier, il n'y avait pas de présentation qui tronque les faits.

M.QUEVREMONT souhaite éclairer ce sujet. Il explique que lors des ateliers sur les scénarios contrastés, on devrait retrouver les points que les associations du collectif Eau88 souhaitent mettre en avant. Il s'agira par exemple d'interroger le public sur des scénarios intermédiaires lors de travaux en petits groupes.

M. QUEVREMONT ajoute que pour la réunion d'introduction, il est logique qu'il y ait un peu plus d'information que de participation du public car c'est le démarrage de la concertation. Par contre pour la suite, M. QUEVREMONT insiste sur l'importance de respecter un équilibre de 50% de participation/ 50% d'information. Ces valeurs sont notamment écrites dans la charte de l'environnement depuis 2016.

M. FLECK demande sous quelle forme le public sera invité.

Mme CHICOT répond que cette question est trop anticipée.

VOTE N°6 - Déroulement général de la concertation

*Les quatre associations Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, ASVPP et UFC Que Choisir s'abstiennent. Les autres membres votent pour.
La proposition est validée.*

Mme BEGEL propose aux membres le vote N°7 au sujet de l'horaire des réunions.

M. HEINIMANN suggère d'allonger la durée des réunions à 3h, ce qui amène à un horaire de 18h-21h.

VOTE N°7 - Horaires des réunions : 18h-21h

La proposition est validée à l'unanimité.

Mme BEGEL lit le dossier de séance concernant l'enregistrement des réunions et propose aux membres de valider la proposition du vote N°8 qui est d'enregistrer les échanges pendant les réunions et d'en faire des restitutions par verbatim.

VOTE N°8 - Enregistrement des réunions et compte-rendu.

La proposition est validée à l'unanimité.

Mme BEGEL propose aux membres de valider la proposition de faire appel à un animateur extérieur (Vote N°9).

VOTE N°9 - Intervention d'animateurs extérieurs.

La proposition est validée à l'unanimité.

Mme CUNY lit le dossier de séance concernant le programme prévisionnel des réunions et ateliers.

M. QUEVREMONT demande d'inclure la présentation d'un point juridique dans la réunion d'ouverture, ainsi que faire apparaître le temps de participation dans le déroulé de la réunion d'ouverture (et des ateliers). Aussi, il conseille de ne pas insister sur le caractère « technique » du sujet mais plutôt le mettre en avant comme un sujet « pratique » ; il s'agit de ne pas restreindre le champ de la concertation.

M. HEINIMANN ajoute qu'il y a un effort important à faire pour que le public comprenne les enjeux du sujet. Il insiste sur l'effort important de pédagogie à faire dans les documents.

M. FLECK a relevé qu'il est proposé de constituer 3 groupes pour les ateliers ; si les groupes sont de 10 personnes, cela limite le nombre de participants.

Mme BEGEL répond que 3 groupes sont prévus mais que l'on ignore le nombre de participants et que leur nombre peut être important.

M. LEMBKE, pour éviter toute ambiguïté, propose de reformuler le titre de l'atelier 2 qui est « poursuite de l'atelier 1 » en introduisant une notion d'ouverture à des nouvelles questions.

Mme BEGEL propose aux membres de voter la proposition N°10

VOTE N°10 - Thèmes généraux des ateliers : la proposition est amendée par l'ajout d'un point juridique lors de la réunion d'ouverture ainsi que l'ajout des temps d'échanges après chacune des 3 présentations (présentation de l'historique / temps d'échanges / présentation de l'hydrogéologie / temps d'échanges / présentation du point juridique / temps d'échanges). Les quatre associations Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, ASVPP et UFC Que Choisir s'abstiennent. Les autres membres votent pour. La proposition est validée.

Mme CUNY lit le dossier de séance sur l'information du public en dehors des réunions publiques, jusqu'au vote N°11.

M. FLECK demande si les compte-rendus des anciens comités techniques seront remis sur le site internet du SAGE.

Mme CUNY répond qu'il est prévu de les mettre sur l'espace réservé aux membres de la CLE qui va être créé, à l'instar de celui qui était sur l'ancien site internet.

M. HEINIMANN conseille de bien faire la distinction des documents relatifs à la concertation de 2017 et de ceux de la concertation préalable sur le site internet, pour éviter toute confusion.

Mme BEGEL propose aux membres de valider la proposition - Vote N°11 sur la liste des documents du site internet.

**VOTE N°11 - Liste de des documents à mettre à disposition sur le site internet
Les quatre associations Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, ASVPP et UFC Que Choisir s'abstiennent. Les autres membres votent pour.
La proposition est validée.**

Mme CUNY lit la fin du dossier de séance.

M. HEINIMANN demande de pouvoir obtenir les statistiques de fréquentation du site internet et de la page de participation numérique.

Mme CHICOT répond que c'est possible mais que le contact n'a pas encore été pris à ce sujet avec les services concernés.

M. FLECK estime qu'il manque des éléments : il faut inclure dans la concertation des éléments sur ce qui se passe au niveau de la nappe du Muschelkalk. En effet, Nestlé Waters fait de la substitution de l'eau des GTI par la nappe du Muschelkalk et a déjà obtenu une autorisation de prélèvement de 300 000 m³/an dans la nappe du Muschelkalk. Un dossier est en cours pour des volumes complémentaires. Et il souhaiterait savoir quel est ce volume complémentaire. Il a par ailleurs demandé au comité sécheresse d'obtenir des suivis des niveaux de cette nappe : que ce soient les suivis industriels ou des suivis publics.

M. FLECK évoque l'étude d'impact global de l'ensemble des forages de Nestlé Waters qui est en cours d'instruction. Il pense que ces données sont nécessaires puisqu'un transfert d'eau est fait par Nestlé du gîte C (GTI) vers le gîte B (Muschelkalk).

M. FLECK explique que la nappe du Muschelkalk pourrait être une ressource de substitution pour l'alimentation en eau potable (AEP) : si les 300 000 m³/an sont potables, ils peuvent être utilisés pour l'alimentation des populations.

M. FLECK conclut qu'une approche globale est nécessaire et demande que ces informations soient communiquées dans la concertation et que c'est le rôle de la CLE de récupérer ces éléments auprès des industriels (volumes prélevés sur les gîtes A et B depuis 2015 notamment).

M. SCHMITT fait remarquer que Nestlé Waters avait une échéance de 2 ans pour renouveler son autorisation d'embouteiller Bonne Source comme eau minérale et aimerait savoir si la demande de renouvellement a été faite.

M. DACQUAY répond à M. FLECK en rappelant que concernant les procédures administratives, pour l'instant il n'y a pas d'autorisation du Préfet et qu'il n'a donc rien à communiquer dès à présent. Il souhaite également rappeler à M. FLECK qu'il s'agit plus précisément de la nappe des calcaires du Muschelkalk et que c'est ainsi grâce à des failles locales que des pompages sont possibles.

M. DACQUAY souligne l'intérêt de repositionner le débat sur le cœur du SAGE, au sein de la ZRE (Zone de répartition des Eaux) qui concerne la nappe des GTI. Les autres problématiques sont du ressort de la loi sur l'eau et non de la CLE du SAGE GTI. L'accès aux données se fait de façon transparente dans les instructions avec les différents maîtres d'ouvrage. Concernant la demande de Nestlé Waters, on est dans une situation normale dans la procédure d'instruction préalable. D'autres demandes sont en cours pour des usages AEP ou industriels, qui ne suscitent pas de vision à charge dans les propos de M. FLECK.

M. DACQUAY appelle les membres de la CLE à se concentrer sur l'objet premier du SAGE, à savoir la nappe des Grès du Trias Inférieur. Il ajoute que pour la DDT il n'y aura aucun problème à fournir des données une fois que le dossier sera instruit.

M. FLECK insiste sur le besoin d'une approche globale : il explique que dans les arrêtés préfectoraux il est dit que les autorisations pour Nestlé Waters dans le gîte B se font en substitution de la nappe des GTI. Dans le rapport du BRGM de 2014 sur les scénarios d'action, cela était déjà mentionné comme tel. Les forages de Suriauville 2 et 3 sont donc bien liés à la question de la nappe des GTI.

M. DACQUAY explique que le but de ce parlement de l'eau qu'est la CLE est d'instaurer un SAGE sur la ZRE et qu'il n'y a pas d'autre sujet. Il ajoute que le SAGE et le SDAGE n'identifient pas de tension sur les autres nappes : nappe alluviale de la Moselle, nappe des calcaires du Dogger, nappe des calcaires du Muschelkalk. Les prérogatives de la CLE sont de fixer un schéma directeur qu'est le SAGE pour résoudre les tensions sur la nappe des GTI. Le reste des sujets est régi par la loi sur l'eau.

M. DACQUAY rappelle qu'à la CLE du mois de mars 2018 concernant la nappe des calcaires du Muschelkalk il n'a pas été dit que ces ressources n'étaient pas bonnes mais qu'elles pourraient répondre à des besoins ponctuels, mais pas à des besoins de substitution d'importance. Ceux qui pompent dans les GTI doivent faire des économies et trouver des alternatives en allant ailleurs. M. DACQUAY invite à considérer que les collectivités doivent elles aussi aller chercher des ressources complémentaires.

M. DACQUAY revient également sur un problème de compréhension de la nappe sur le secteur Sud-Ouest : il explique que les Vittelois et les Contrexévillois ne boivent pas l'eau minérale de Vittel à leur robinet.

M. FLECK évoque la drainance existante entre la nappe des GTI et celle du Muschelkalk, qui est citée dans le rapport de M. VAUTE du BRGM.

M. DACQUAY ne comprend pas qu'au bout de 17 réunions de la CLE des débats hors sujet soient ainsi repositionnés.

M. FLECK insiste sur la drainance évoquée dans le rapport public du BRGM qui explique qu'il faille adopter une vision globale du secteur Sud-Ouest.

M. DACQUAY rappelle que c'est le mandat de la CLE de mettre en place un SAGE et que les autres ressources relèvent de la loi sur l'eau.

M. LE SQUEREN souhaite revenir au centre du débat. M. FLECK souhaitant que la concertation se fasse sous forme de débat, il souhaite savoir comment se feront les décisions après la concertation ?

M. QUEVREMONT explique qu'il faut distinguer le temps d'information et de participation du public et la CLE qui va arrêter un projet de SAGE qui sera soumis à enquête publique. Il n'y a aucun changement dans le processus de décision de la CLE pour le SAGE.

Pour terminer concernant la concertation préalable, Mme BEGEL souligne que la participation active des membres de la CLE est requise pendant toute la durée de la concertation.

3. Extension du modèle hydrogéologique de la nappe des GTI aux affleurements des grès : présentation de l'étude

Mme BEGEL propose de passer au 2^{ème} point de l'ordre du jour : la présentation par Laurent VAUTE du BRGM du projet d'extension du modèle hydrogéologique de la nappe des GTI aux affleurements des grès.

Mme BEGEL rappelle que l'origine de ce projet est née du constat de l'impossibilité de déterminer un volume maximum prélevable sur le secteur Sud Est de la nappe des GTI avec le modèle hydrogéologique développé par le BRGM en 2013. Le projet a démarré en 2016 et a été suivi par la DREAL, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Conseil Départemental des Vosges. Un des objectifs du projet était de pouvoir représenter les échanges nappe - rivière et de fournir des éléments d'appréciation des effets éventuels de nouveaux prélèvements dans la nappe des GTI du secteur Sud-Est.

Cf. diaporama

M. VAUTE explique sur la diapo 3 que l'on voit les niveaux mesurés et nettoyés jusqu'en 2015, en expliquant qu'il y a des chroniques de bonne qualité et des chroniques de mauvaise qualité qu'il a dû trier. Pour vérifier la véracité d'une mesure ponctuelle, il faut regarder toutes les données en même temps.

Pour les volumes maximums prélevables, il n'y a pas de calcul simple possible.

M. VAUTE revient sur le modèle de 2013 pour expliquer ensuite pourquoi le modèle a ensuite été étendu. Il montre une carte générale de la nappe et explique notamment les 2 concepts de nappe libre et de nappe captive. Il rappelle que pour une nappe libre, dans un piézomètre, on mesure le vrai niveau de la nappe, alors que pour une nappe captive le niveau piézométrique est une pression.

Sur la diapo 9, M. VAUTE explique l'impact d'un pompage avec la création du cône de rabattement. Il ajoute que si l'on a une rivière proche en lien avec la nappe et proche du pompage, on peut récupérer de l'eau des rivières et cela augmente ainsi l'infiltration vers la nappe.

M. VAUTE explique sur la carte de 1993 que le secteur Sud-Ouest de la nappe des GTI est dans une situation défavorable particulière car une partie assez faible de l'eau de pluie peut alimenter le secteur Sud-Ouest et il y a la faille de Vittel qui est étanche et qui borne ce secteur.

M. VAUTE montre le procédé de calage et les simulations tendanciennes de 2050.

M. VAUTE affirme que le secteur Sud-Est est stable et que les volumes maximum prélevables calculés en 2013 pour les secteurs Nord et Sud-Ouest sont toujours valables.

Sur la diapo 21, M. VAUTE présente les objectifs du modèle étendu de 2016. Par construction, l'ancien modèle ne permettait pas d'étudier l'impact de nouveaux prélèvements dans le secteur Sud-Est. Dans ce modèle, deux aspects ont été abordés : l'impact sur les niveaux piézométriques et l'impact sur les débits des rivières. Des jaugages ont été faits. On s'est aperçu qu'il y avait des couches imperméables et des couches semi-perméables avec un maintien de la nappe sous pression sous les rivières.

Dans le travail de calage, il s'agit de reproduire la réalité au sein de chaque maille. Le modèle découpe la nappe en petits bouts qui sont les mailles. Au sein de chaque maille, on cherche à reproduire les niveaux piézométriques réels et les débits des rivières.

Pendant le calage, il a été ainsi montré que les failles jouent un rôle prépondérant.

Aussi, on a constaté dans le calage que certains points de mesure devaient être écartés car ils étaient représentatifs de la partie supérieure de la nappe. (Les GTI connaissent une stratification verticale).

M. VAUTE explique la difficulté de calage sur le secteur Sud-Est : des données qui ne sont pas aussi abondantes que sur d'autres secteurs : en effet, on compte seulement un piézomètre patrimonial sur ce secteur (à Valfroicourt) et pour les débits, il y a des mesures à une station à Begnécourt, et pour les autres chroniques de début du modèle, ce sont des chroniques de débit reconstituées.

M. VAUTE présente les résultats des simulations sur les diapositives 30 à 34.

Il explique pourquoi les nouveaux forages théoriques ont été implantés en aval : la nappe est plus épaisse, captive et éloignée des cours d'eau les plus sensibles à la sécheresse.

Pour des nouveaux prélèvements de 250 000 m³/an, on compte jusque 3 mètres de baisse de niveau d'eau autour des forages, et pas de baisse sur les cours d'eau.

Pour 500 000 m³/an, la baisse des niveaux est un peu plus accentuée.

Pour deux forages de 500 000 m³/an, soient 1 000 000 m³/an, la baisse double encore et s'étend un peu plus loin dans la nappe.

Il est intéressant de savoir en complément de quelle manière les cours d'eau sont affectés par de nouveaux pompages : le tableau de la diapositive 34 montre l'estimation de l'impact de nouveaux pompages sur les débits d'étiage des cours d'eau du secteur Sud-Est pour les 4 simulations. Ces pourcentages ne sont pas suffisants pour savoir si les milieux naturels pourraient supporter des réductions de débit. Il faut avoir un complément une approche qualitative (mieux connaître leur fonctionnement et leurs besoins). Aussi, M. VAUTE explique qu'il y a plusieurs façons de réduire ces éventuels impacts sur les cours d'eau : par exemple, en adaptant la saison à laquelle on effectue les prélèvements. Enfin, M. VAUTE souligne que ces estimations sont plutôt pessimistes par rapport aux hypothèses faites pour le modèle (perméabilité de la faille de Relanges notamment).

M. VAUTE remercie l'assemblée pour son attention et demande s'il y a des questions.

M. FLECK déplore que ces informations n'aient pas été données lors de la précédente CLE. Le problème est qu'il a été présenté à la CLE de juillet que l'on compte 7 millions m³/an de recharge sur le secteur Sud-Est et 0,5 millions m³/an de prélèvements. M. FLECK explique que ce bilan ne tient pas compte de ce qui part vers les autres cours d'eau et dans les autres nappes. En juillet, ces éléments sur les cours d'eau en lien avec la nappe n'ont pas été présentés. M. FLECK pense qu'il n'est pas admis qu'il y a autant de marge de volume disponible dans la nappe. Et qu'il y a des incertitudes sur les relations nappe - rivières. Aussi, M. FLECK rappelle que la note technique de mars 2017 du BRGM n'a pas été diffusée et que cela est gênant : on a fait prendre une décision hâtive à la CLE.

M. FLECK explique qu'il a soumis des éléments pour une étude plus précise par un hydrogéologue agréé et qu'il y a nécessité de développer les connaissances. M. FLECK s'interroge sur le débit

biologique du Madon et pense qu'il faut absolument tenir compte du contexte de changement climatique.

M. FLECK pense qu'il manquait des éléments dans le travail du bureau d'études du schéma directeur des ressources en eau.

M. PIERRE explique que ce sont des principes seulement que la CLE a voté.

Mme CUNY explique que tous les éléments présentés sont dans les rapports du bureau d'étude. Sur le secteur Sud-Est, cela a déjà été dit en CLE, toutes les personnes compétentes s'accordent à dire que les données de terrain ne sont pas suffisantes et que d'autres données complémentaires doivent être collectées.

Si un projet de substitution voyait le jour, des études précises d'impact sur le milieu seraient à mener.

Le SAGE lui-même prévoira sans nul doute une amélioration de la connaissance sur le secteur Sud-Est.

Mme CUNY finit en expliquant que les incertitudes sur le fonctionnement de ce secteur sont à combler mais elle tient à rappeler que ce secteur n'est pas en tension quantitative et que ces éléments sur le manque de connaissance ne remettent pas en compte les principes votés par la CLE.

M. VAUTHIER souligne que le fait de disposer des volumes prélevables est une bonne chose et qu'il y a de la marge de manœuvre si on se place dans des hypothèses favorables : on pourra pomper hors étiage (car pour le secteur Sud-ouest c'est le bilan annuel qui compte). Aussi, concernant l'impact biologique, avec le SDAGE qui découle de documents européens, il n'est pas possible de mettre en place un projet qui dégrade les cours d'eau.

De plus, M. VAUTHIER explique que lorsqu'on va sur le terrain aujourd'hui, on constate des rejets directs en rivière, des bords de cours d'eau dégradés, et la biologie des cours d'eau est déjà dégradée. Dès aujourd'hui il faut travailler sur la biologie et la restauration des cours d'eau.

M. BOULY partage ce qui vient d'être dit concernant les milieux aquatiques et aux capacités de prélever dans le secteur Sud-Est. Il ajoute que caler un modèle lorsque l'on a des données parcellaires, cela donne des idées mais ne peut pas fournir des vérités absolues. D'où l'intérêt de réaliser des mesures directes.

Il rejoint M. VAUTE concernant la qualité satisfaisante des résultats du modèle.

M. BOULY souligne l'impossibilité de ne rien prélever du tout pendant les mois d'étiage dans la ressource de substitution : si tel est le cas, des problèmes bactériologiques peuvent être rencontrés dans les conduites.

En synthèse, M. BOULY pense que le secteur Sud-Est est une alternative intéressante. Il comprend que l'eau des carbonates du Muschelkalk ne soit pas délivrée au robinet mais il ne comprend toujours pas pourquoi l'eau des GTI est mise en bouteille.

M. FLECK revient sur les remarques de M. Dacquay lorsque M. FLECK a tenu à évoquer le phénomène de drainance qui participe à l'alimentation de la nappe. Il évoque une part de 43% de de l'alimentation de la nappe qui se fait par drainance, ce chiffre étant extrait tel quel d'un rapport BRGM.

M. DACQUAY se dit affligé une fois de plus. Il note que le représentant de l'EPTB Meurthe Madon revient une fois de plus sur des débats techniques.

Pour le SAGE la première étape est de réaffirmer les besoins d'économies d'eau. La seconde étape est de travailler sur des scénarios possibles. La CLE valide de grands principes.

M. DACQUAY appelle à faire attention aux présentations des solutions de substitution. Pour le Muschelkalk, il a été dit que ce pourrait être une solution locale. Et pour les GTI du secteur Sud-Est, si l'on ne prélève que 250 000 ou 500 000 m³/an, l'impact potentiel sur les cours d'eau serait faible.

M. DACQUAY ne comprend pas que l'on revienne sur ce sujet technique avant que l'on ait fixé l'orientation de politique générale.

L'aboutissement du SAGE est fondamental. M. DACQUAY affirme qu'une solution avec une stratégie d'ensemble doit être trouvée. Il faut arrêter d'aller dans les aspects techniques.

M. FLECK répond qu'il ne validera jamais une stratégie si tous les éléments ne sont pas connus.

M. DACQUAY tient à réaffirmer qu'un SAGE est un schéma global d'aménagement de la ressource. Les questions techniques sont celles du maître d'ouvrage. M. DACQUAY invite tous les membres de la CLE à bien replacer l'objet du SAGE.

5. Clôture de la réunion

Mme BEGEL remercie les membres pour leur participation.

Ce compte rendu est provisoire. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, il sera validé par la CLE lors de sa prochaine séance plénière. Il pourra donc subir quelques modifications pour la version définitive.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 73 / SAGE GRÈS TRIAS/ 1

**PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DE LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu la décision n°2018-42 du 2 mai 2018, définissant la doctrine relative à la nomination des garants dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
- vu le courrier de Monsieur François VANNON, Président du Conseil départemental des Vosges, et de Madame Régine BEGEL, Présidente de la Commission locale de l'eau du SAGE du GTI, en date du 26 juillet 2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités de l'article L.121-16-1,
- vu le courrier de Monsieur Pierre ORY, Préfet des Vosges, en date du 26 juillet 2018, appuyant cette demande de nomination d'un garant au regard de la conflictualité du dossier et afin de contribuer à la sérénité nécessaire à cette concertation,

Considérant que,

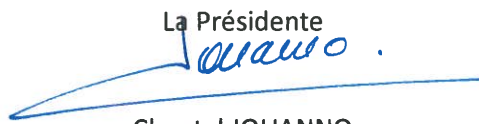
- cette concertation intervient à un stade d'avancement de la procédure permettant encore de débattre des objectifs et principales orientations du SAGE,
- au vu de son contexte très conflictuel, cette concertation devra cependant être précédée d'une phase de préparation approfondie entre les garants et les acteurs du territoire,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

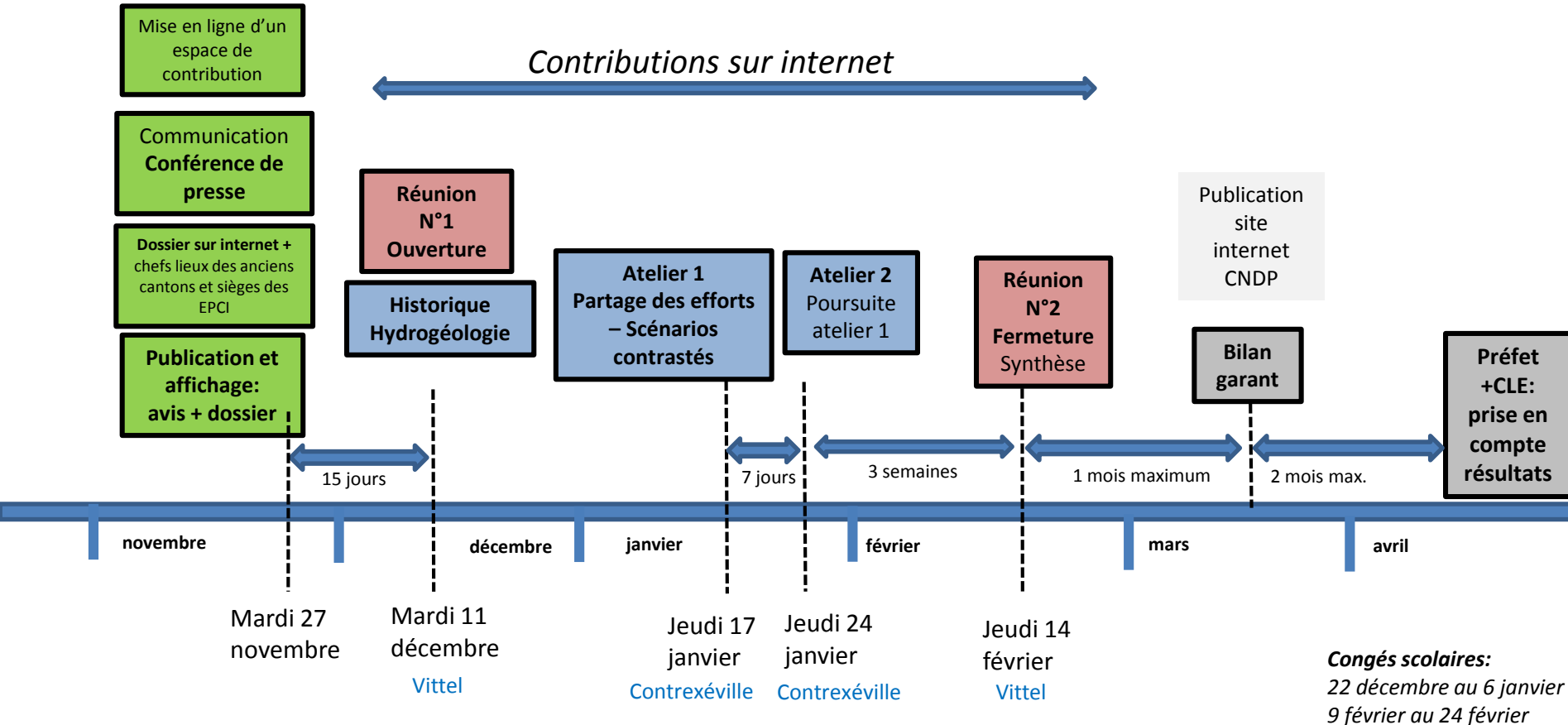
Monsieur Désiré HEINIMAN est désigné garant de la concertation préalable du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI). Il bénéficiera de l'appui de Monsieur Philippe QUÉVREMONT, garant expérimenté.

La Présidente

Chantal JOUANNO

SAGE GTI

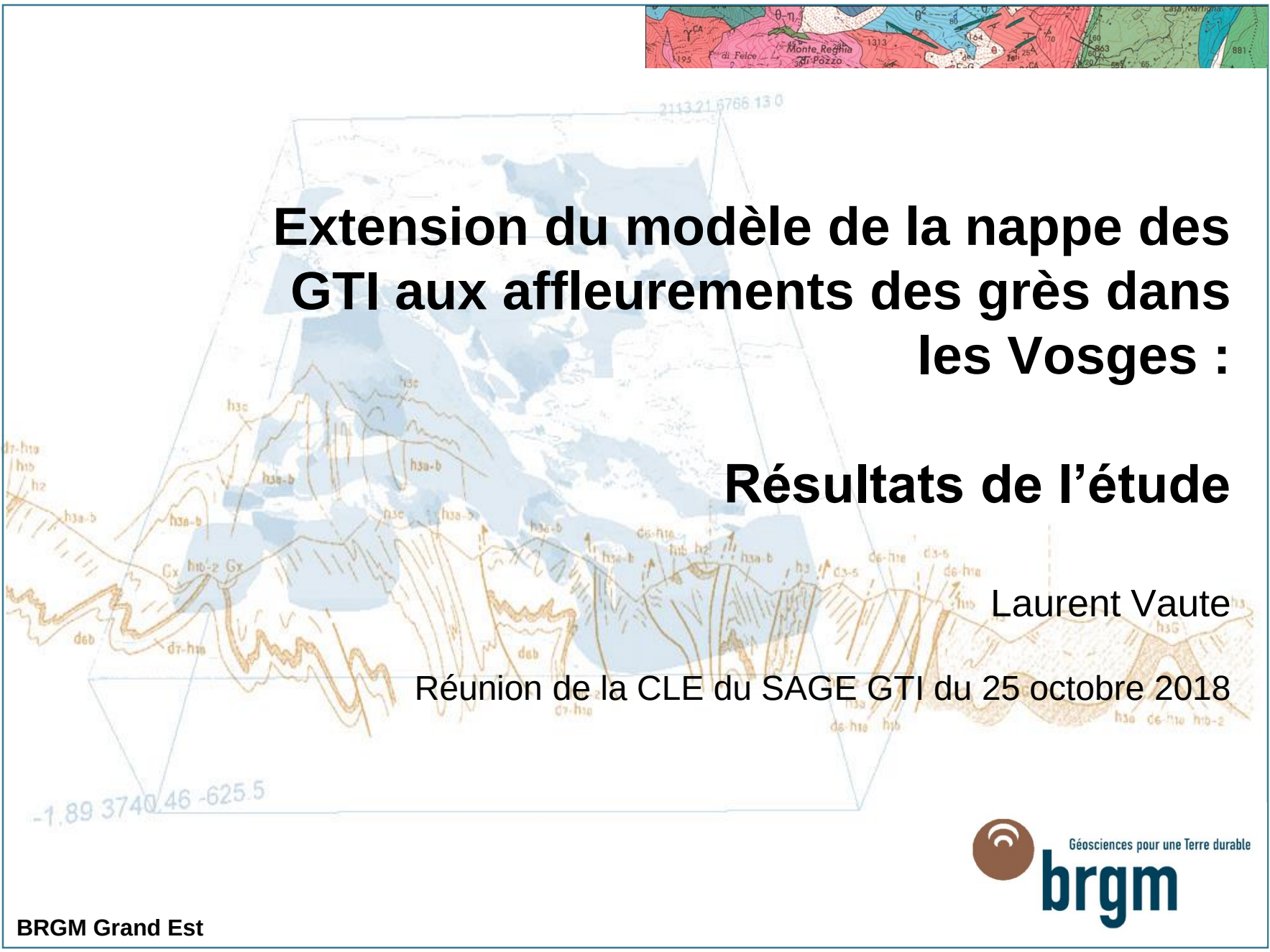
Commission Locale de l'Eau 17^{ème} séance plénière *25 octobre 2018 - Epinal*

Planning prévisionnel concertation préalable SAGE GTI





MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Extension du modèle de la nappe des GTI aux affleurements des grès dans les Vosges :

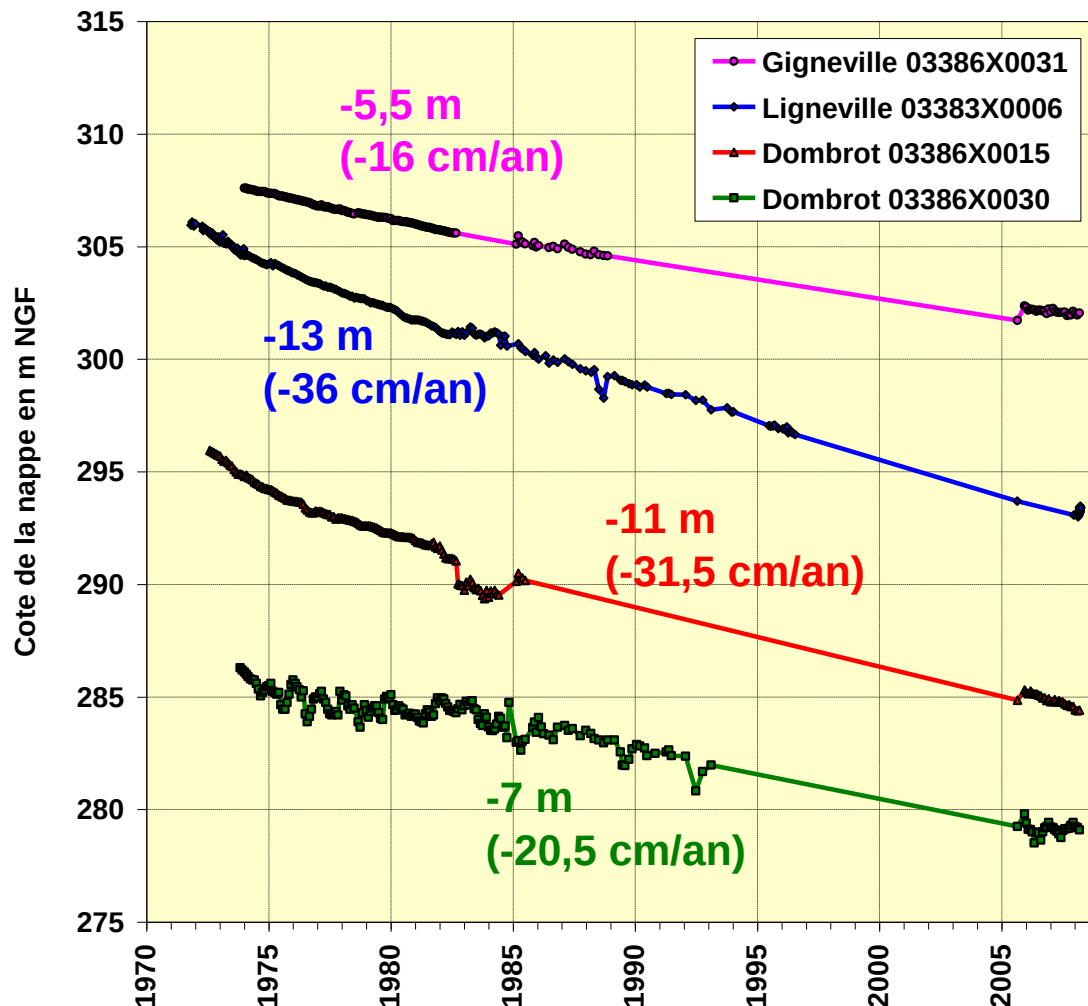
Résultats de l'étude

Laurent Vaute

Réunion de la CLE du SAGE GTI du 25 octobre 2018

Quel est le problème ?

> ...mesurée aussi dans le département des Vosges (**Vittel-Contrexéville-Mirecourt**)...



> Le constat : une **baisse importante des niveaux d'eau** presque partout dans la nappe captive, depuis au moins 40 ans...

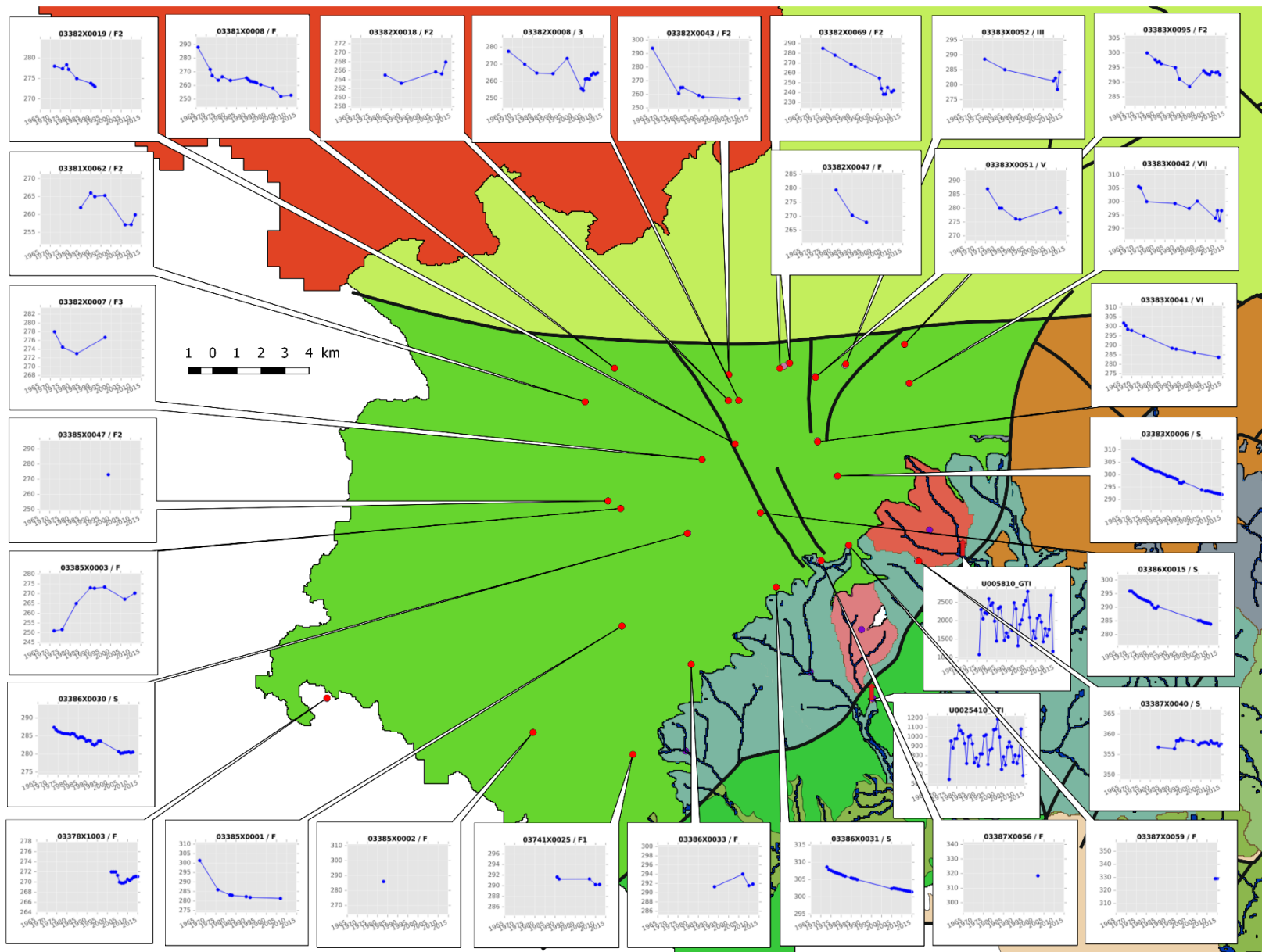
> ...et donc une **surexploitation** de la nappe captive = **trop de prélèvements** par rapport à l'alimentation de la nappe.

> Les questions :

- quelles sont les **zones concernées** ?
- quelle **évolution de la nappe à long terme**, si on ne fait rien ?
- faut-il **réduire les prélèvements**, de combien ?

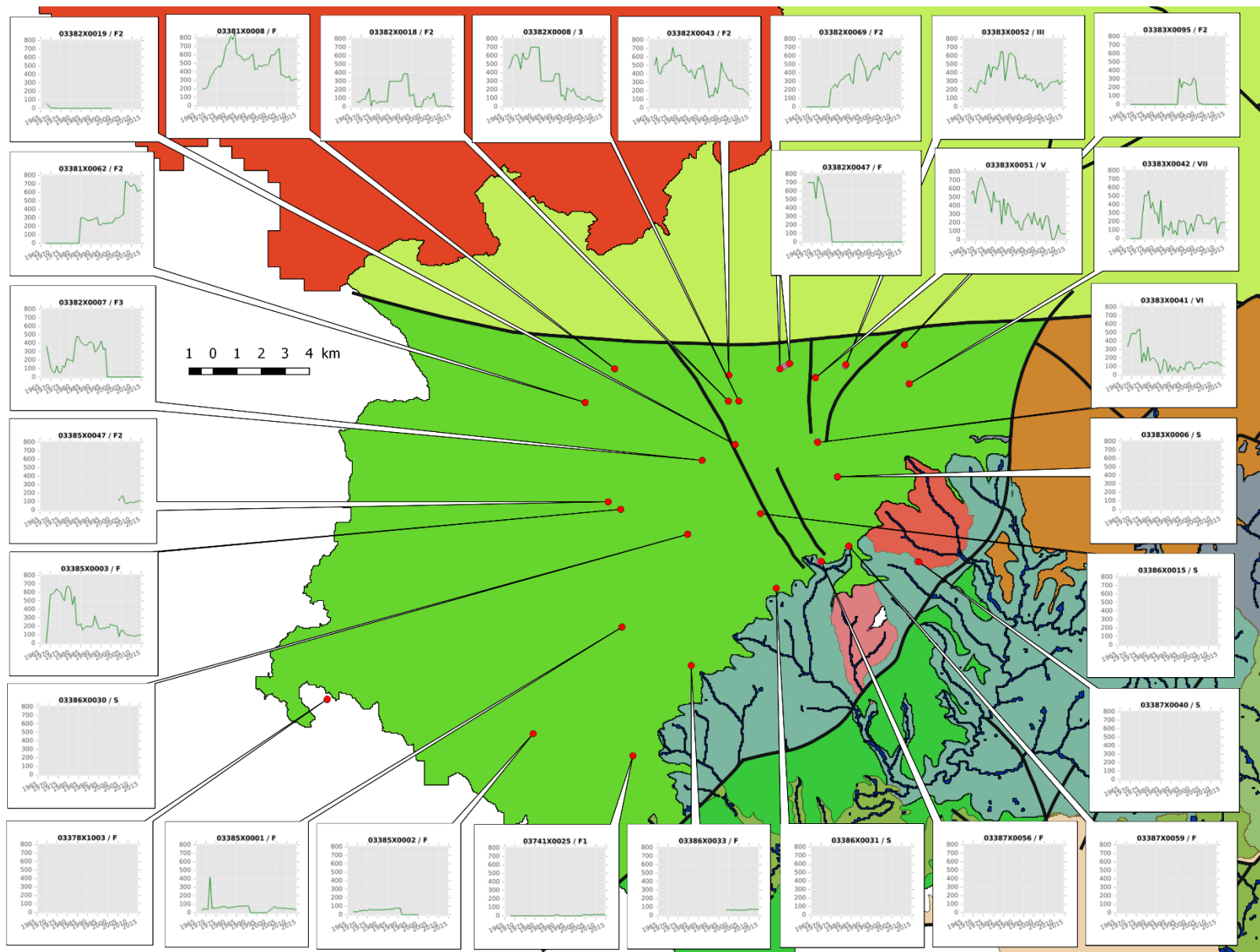
Niveaux mesurés (« nettoyés ») dans le secteur Sud-Ouest

SAGE GTI - Secteur Sud-Ouest



Débits pompés dans le secteur Sud-Ouest

SAGE GTI - Secteur Sud-Ouest

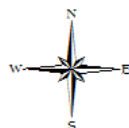


**Retour sur les résultats
du modèle GTI version 2012, dont les
résultats sont toujours valables.**

La nappe des grès du Trias



■ Châlons-en-Champagne

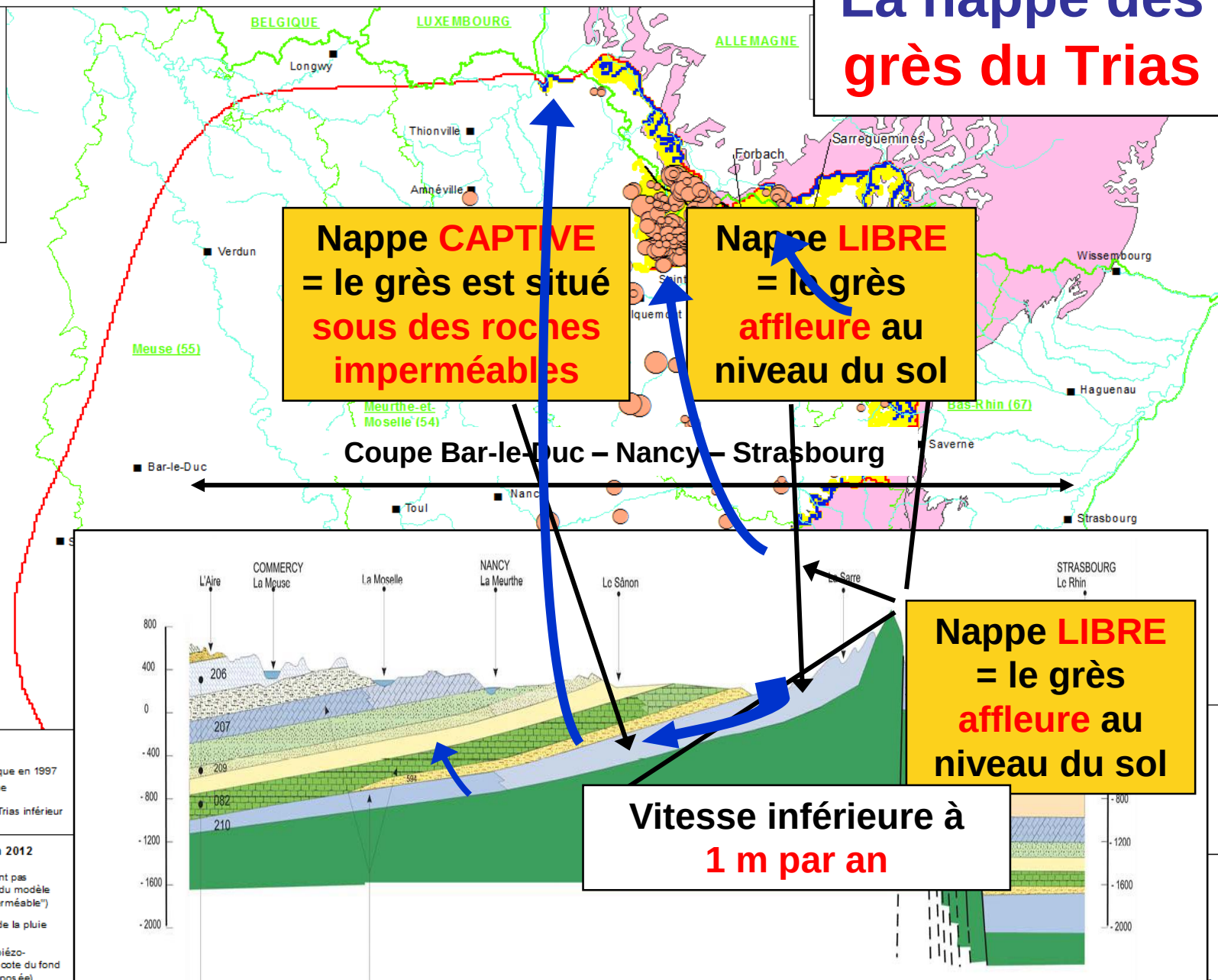


Hydrogéologie

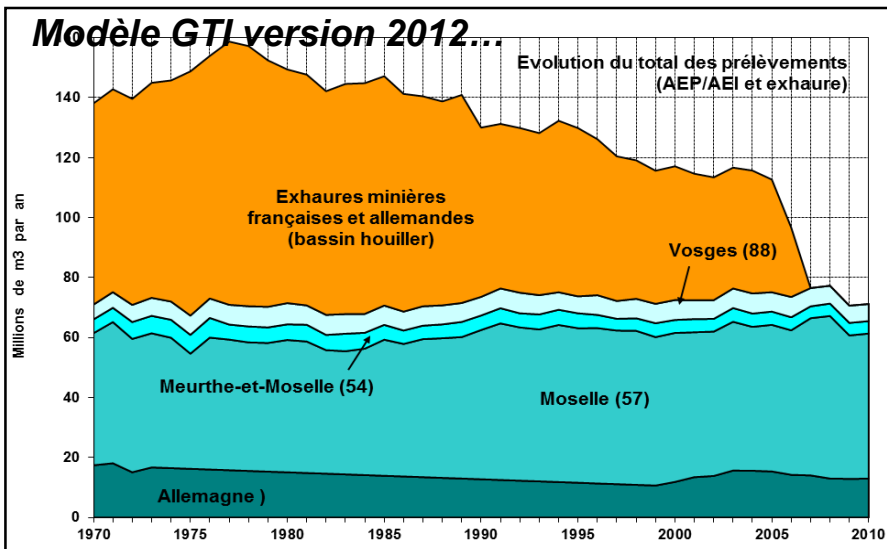
- Ligne de niveau piézométrique en 1997
- Faille à rôle hydrogéologique
- Affleurements des grès du Trias inférieur

Structure du modèle GTI version 2012

- Limite étanche ne permettant pas l'écoulement de l'eau (hors du modèle ou à travers une faille "imperméable")
- Maille du modèle recevant de la pluie
- Maille du modèle à niveau piézométrique constant égal à la cote du fond d'un cours d'eau (charge imposée)



Modèle GTI version 2012...



Les prélèvements dans la nappe

Sarre (Allemagne) :
18,2 %

Moselle :
68 %

Meurthe-et-Moselle :
5,8 %

Vosges :
8 %



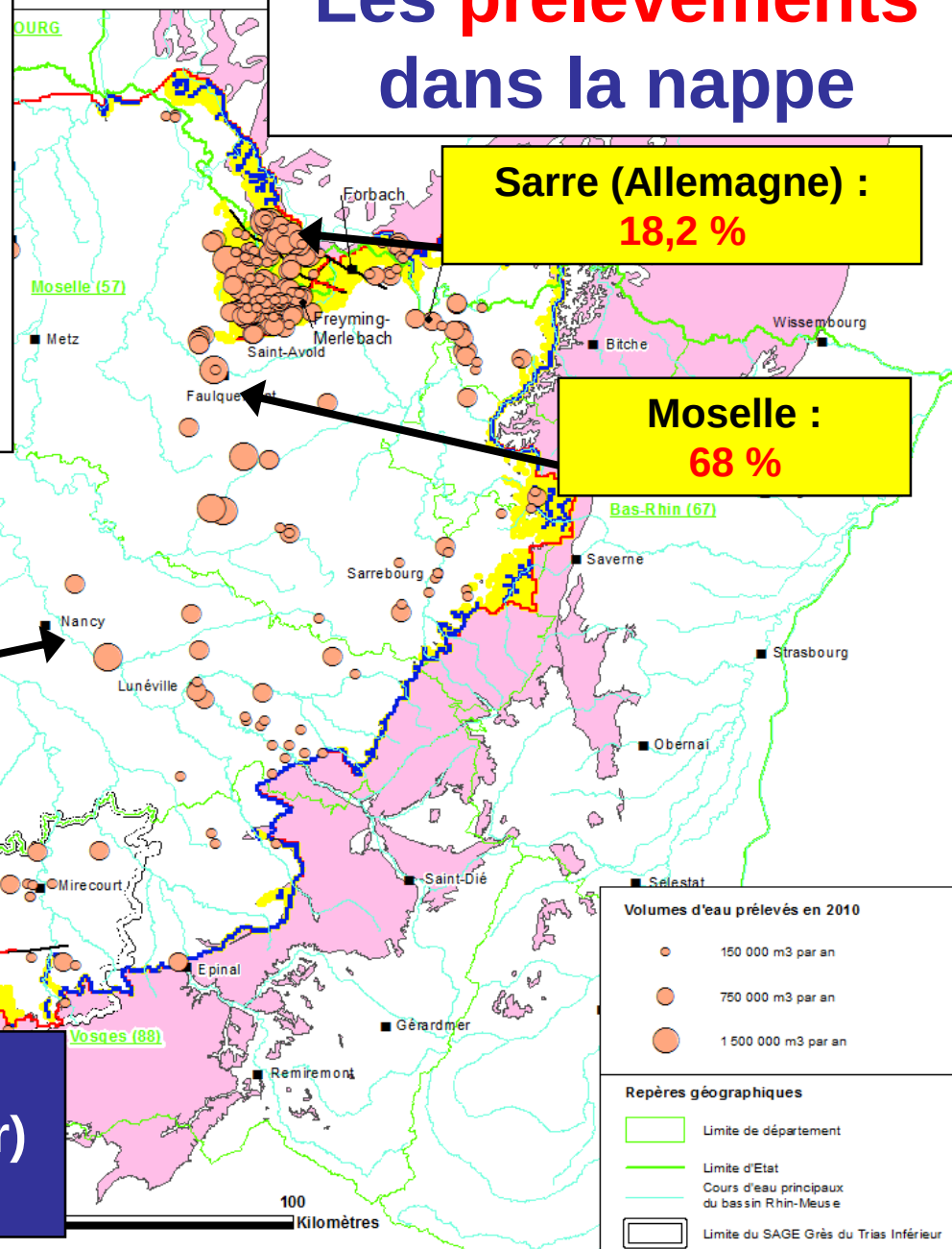
Hydrogéologie

— Ligne de niveau piézométrique en 1997

— Faille à rôle hydrogéologique

■ Affleurements des grès du Trias inférieur

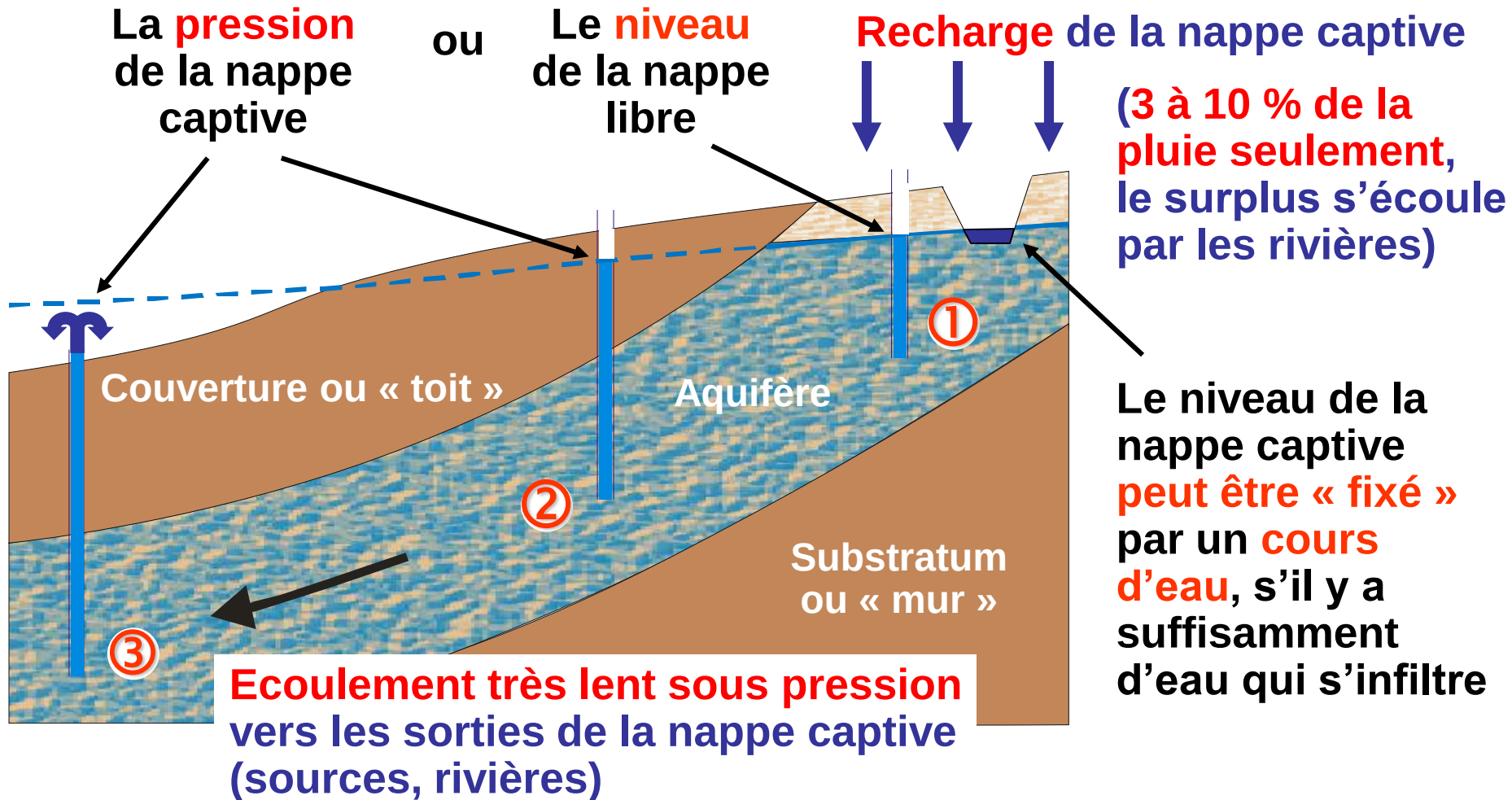
Total en 2010
(nappe captive + bassin houiller)
= 71,2 millions de m³ / an



Fonctionnement de la nappe

Le **niveau piézométrique** dans un forage permet de mesurer :

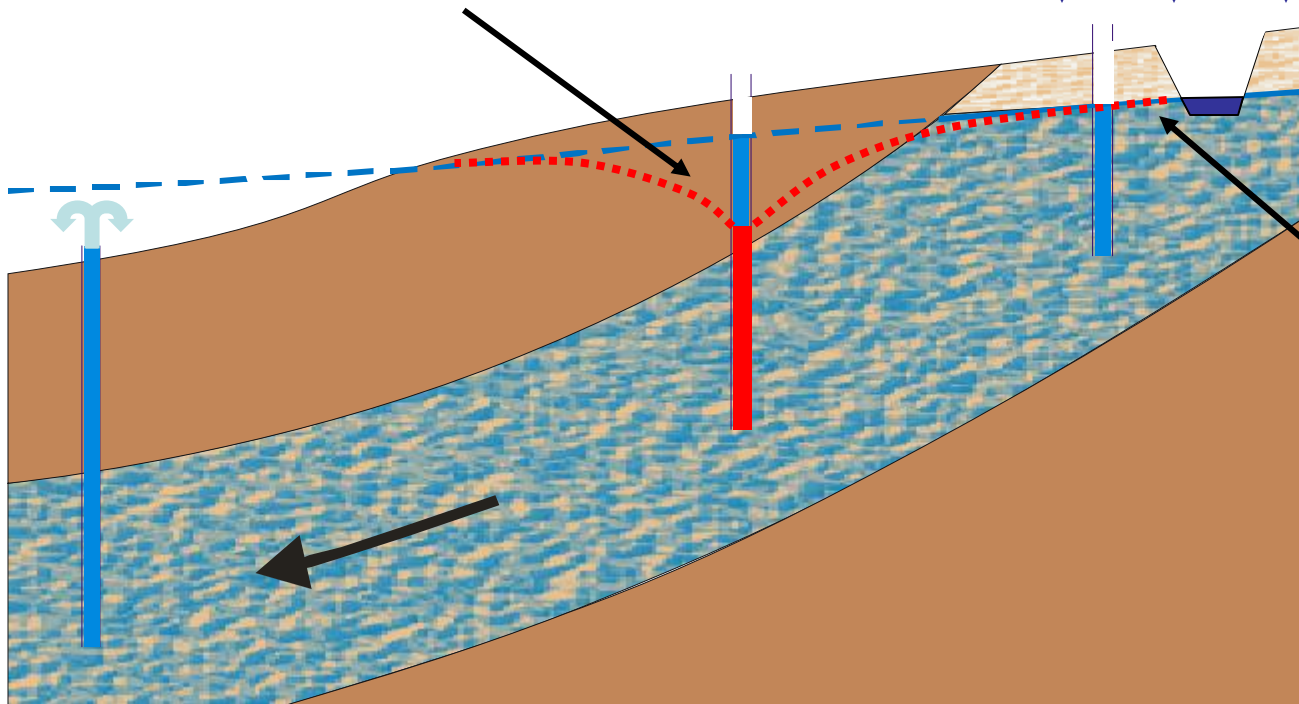
En ① la nappe est **libre**
En ② elle est **captive**
En ③ elle est **captive et artésienne** (jaillissante)



Impact des pompages

Il y a **chute de la pression**, donc baisse du niveau d'eau dans le forage, et création d'un **cône de rabattement** dans la nappe

La recharge est **augmentée** en proportion du débit pompé (**plus d'eau s'infiltré** vers la nappe captive)

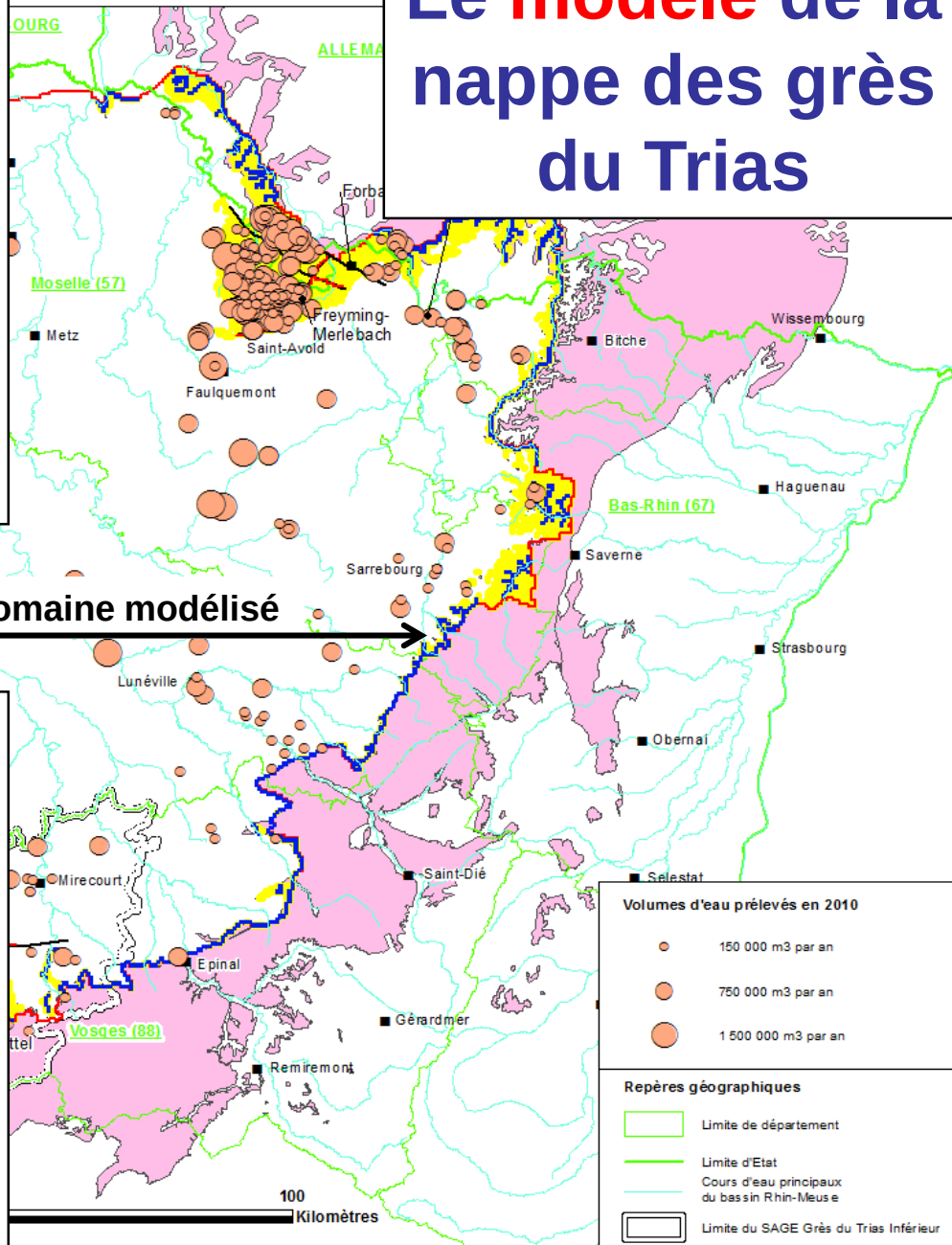
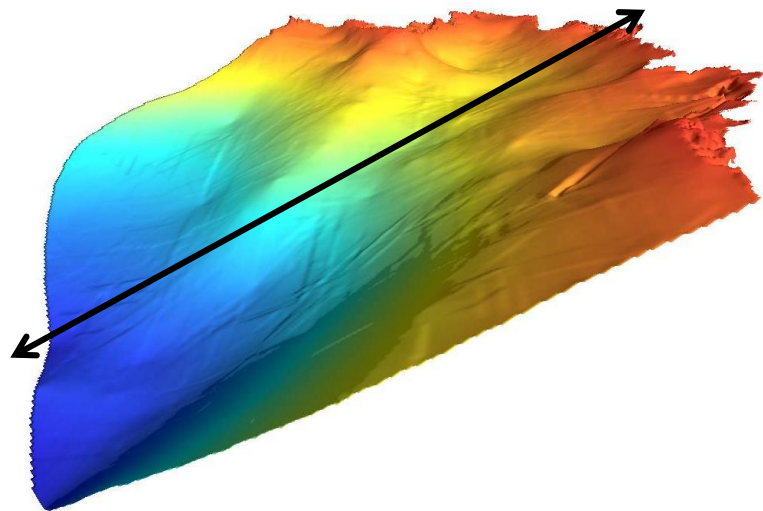


Lorsqu'il atteint un niveau fixé par un cours d'eau, le rabattement **se stabilise**, tant que le cours d'eau fournit assez d'eau

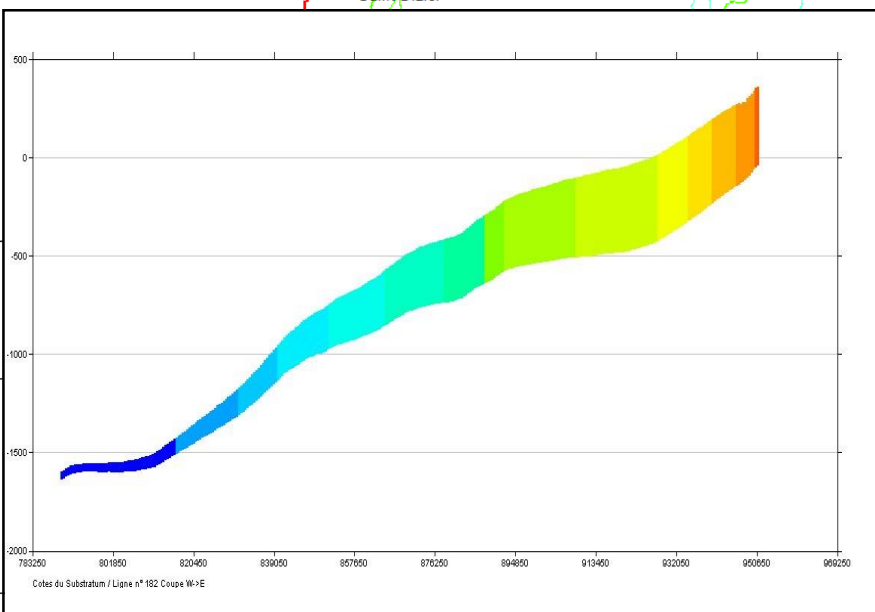
Modéliser pour calculer le bilan et prévoir

- > Pour étudier le problème de surexploitation, et orienter les décisions : construire un **modèle hydrogéologique de la nappe des grès du Trias inférieur**.
- > Cet **outil numérique** permet d'apporter des réponses aux questions suivantes :
 - quelles sont les **zones géographiques concernées** ?
 - quelle **évolution de la nappe à long terme** si on ne fait rien ?
 - faut-il **réduire les prélèvements** ? De combien ?

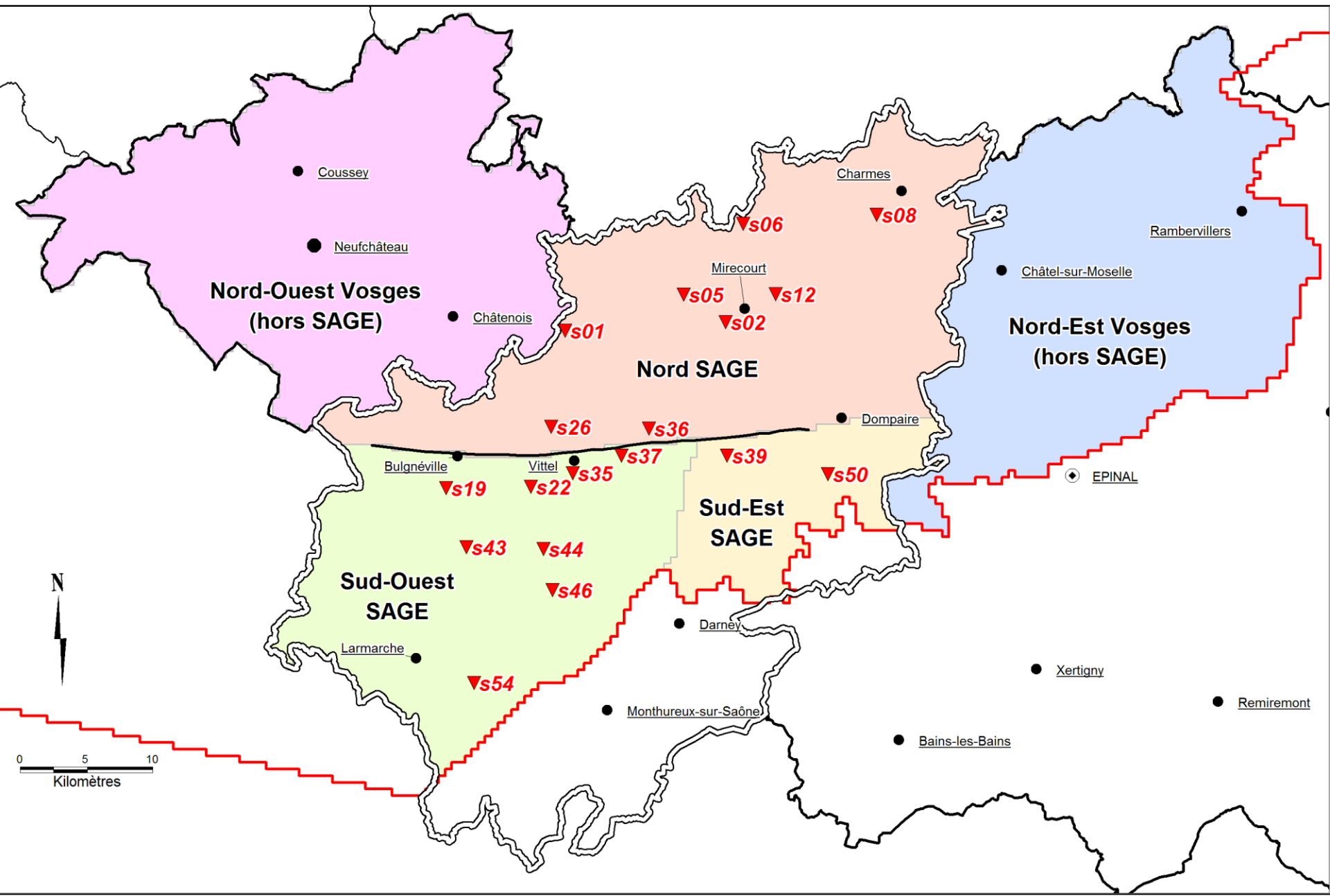
Le modèle de la nappe des grès du Trias



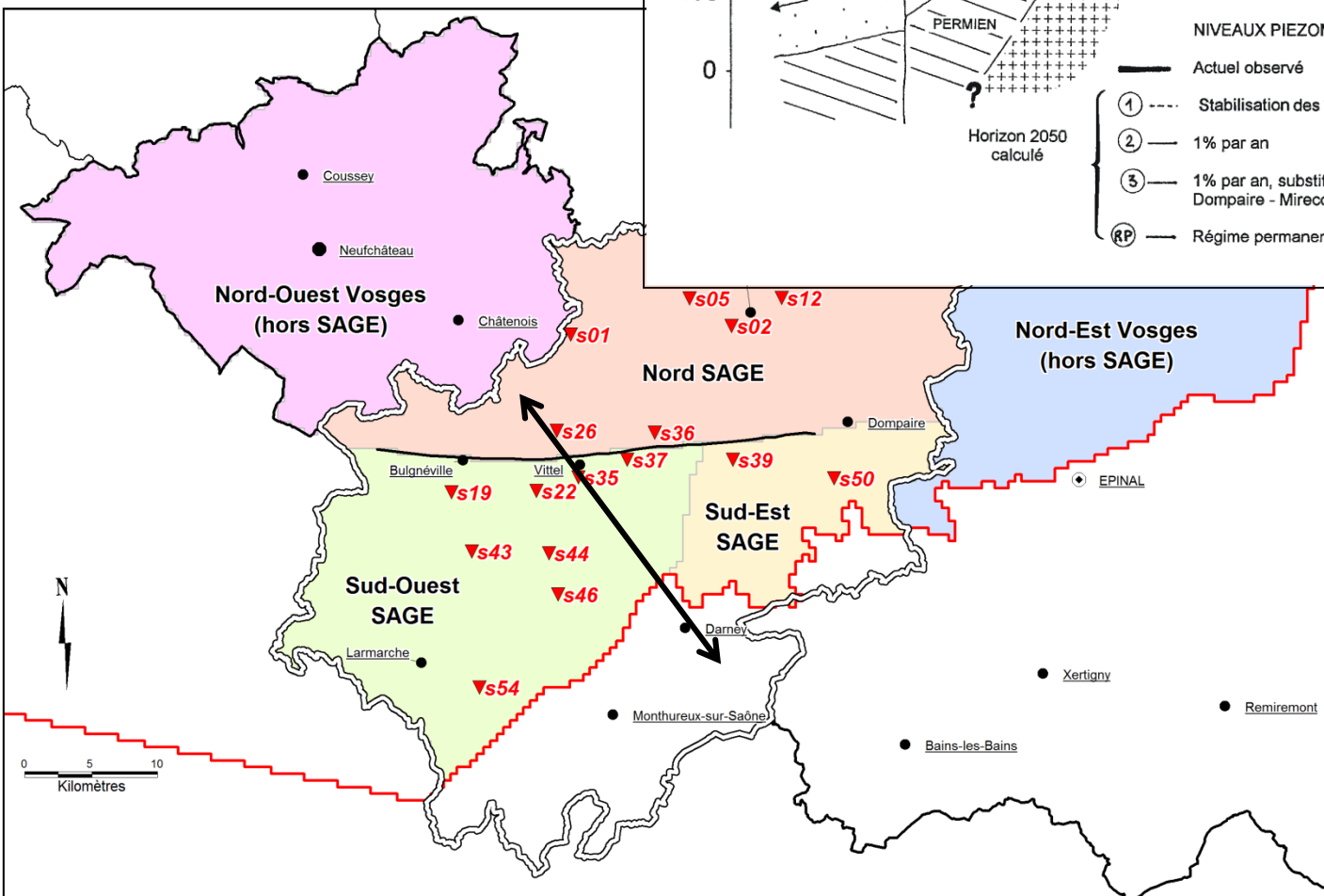
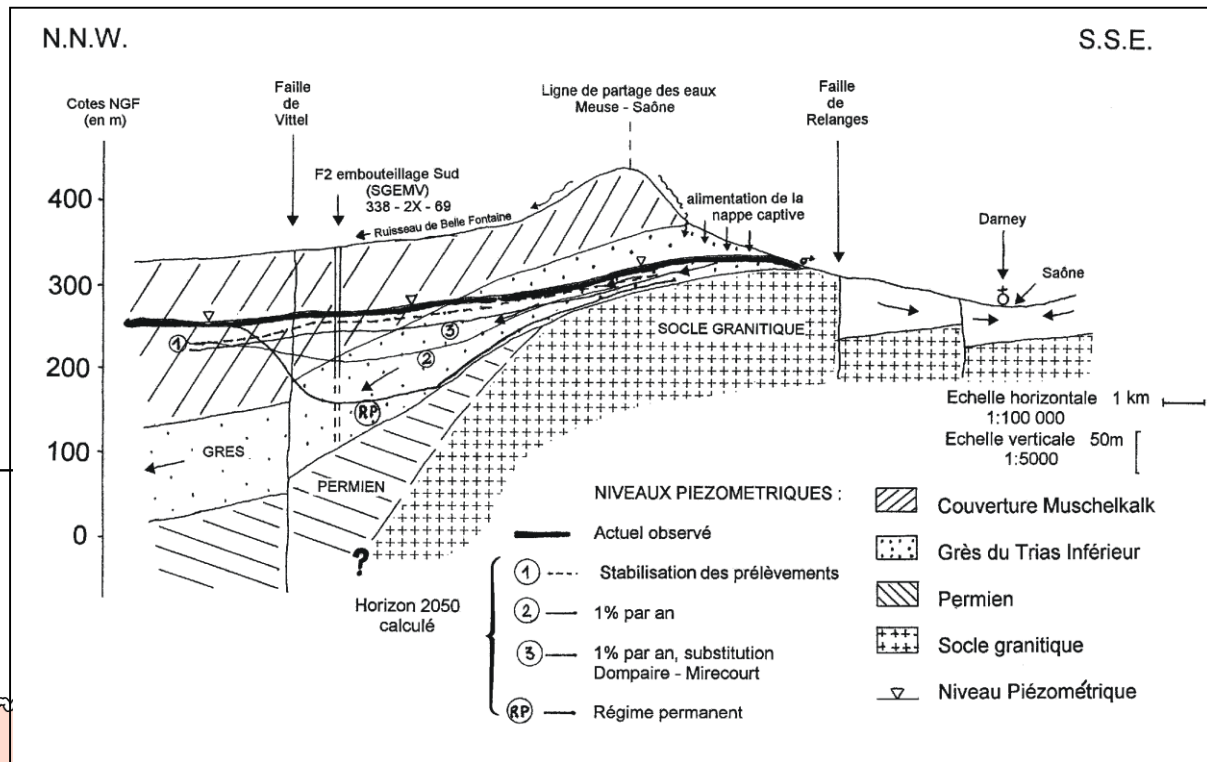
Coupe à travers le domaine modélisé



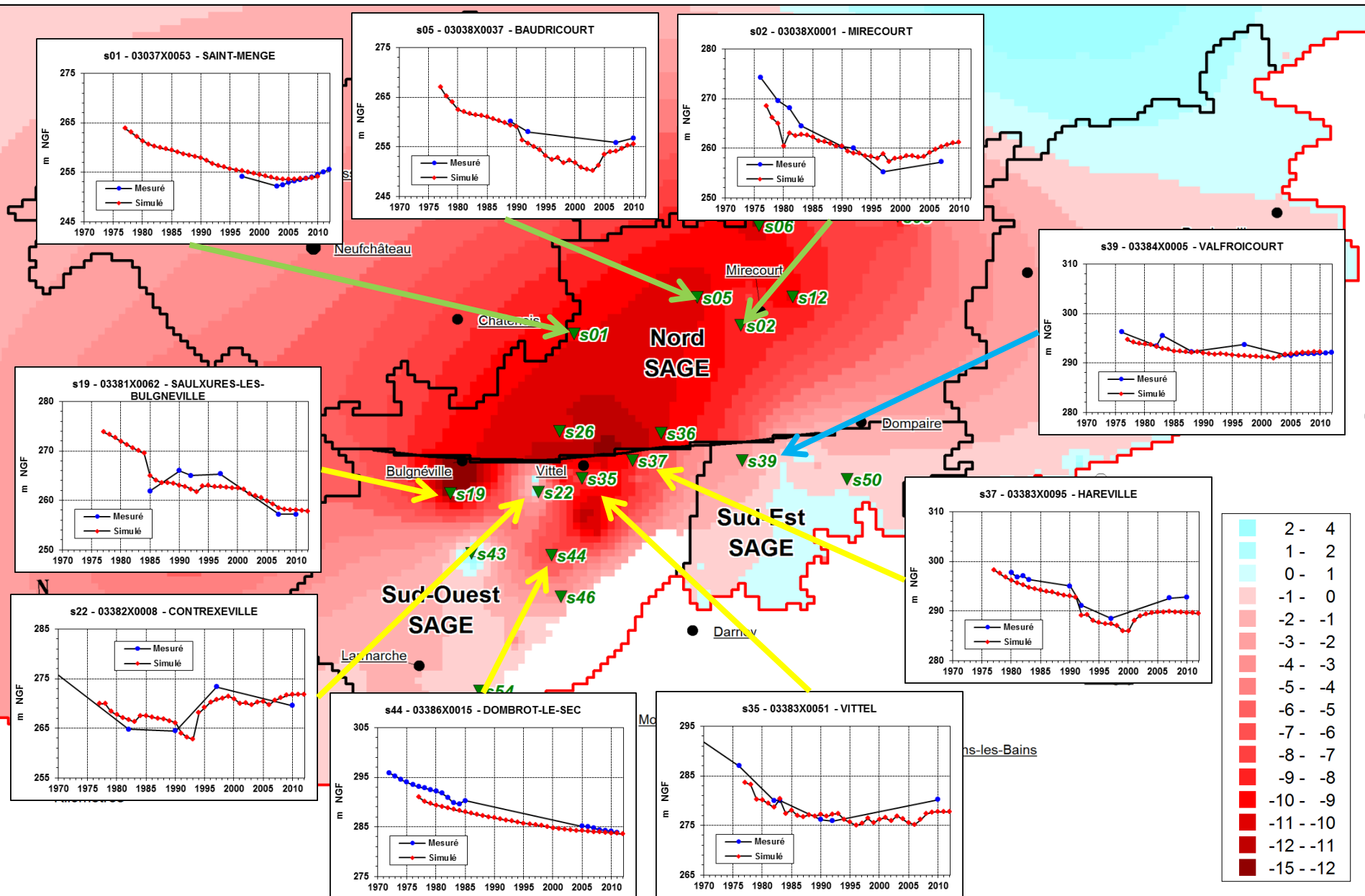
Les secteurs du département des Vosges



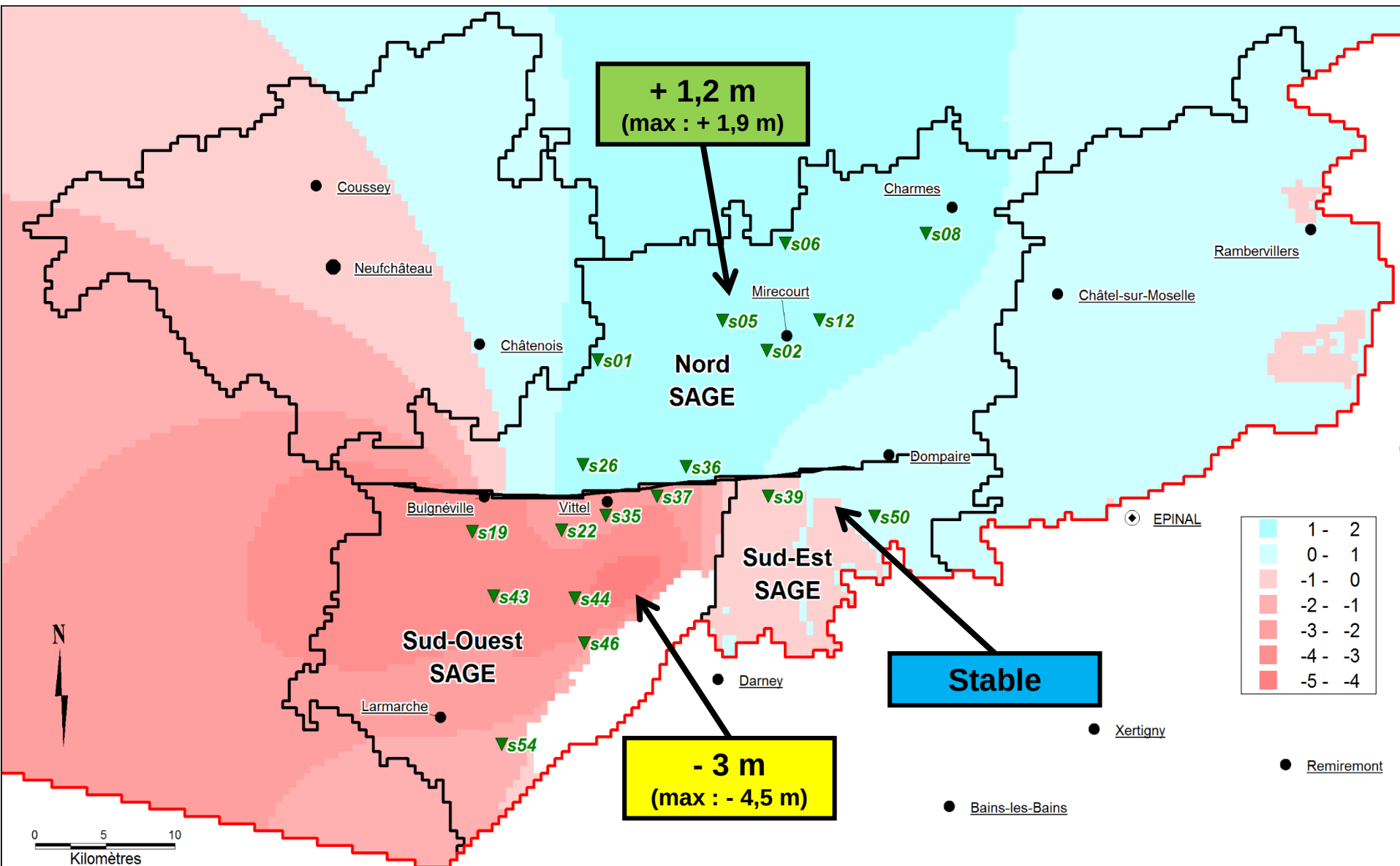
La situation hydrogéologique particulière du SAGE GTI



Modélisation de l'évolution 1977-2010

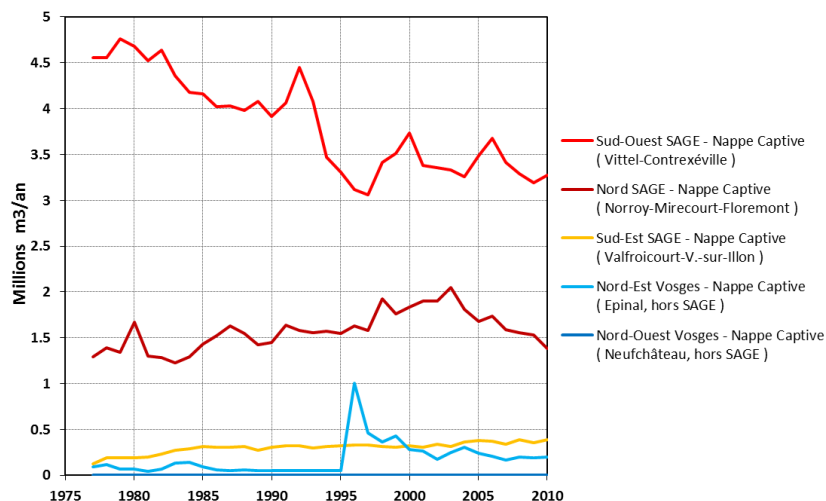


Prolongation jusqu'en 2050 de la situation 2010

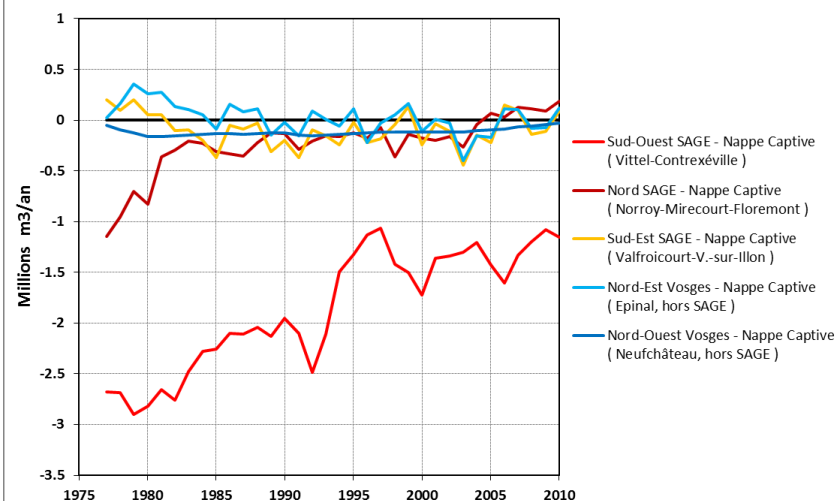


Calcul des volumes prélevables

Evolution des volumes prélevés dans la nappe captive dans le département des Vosges



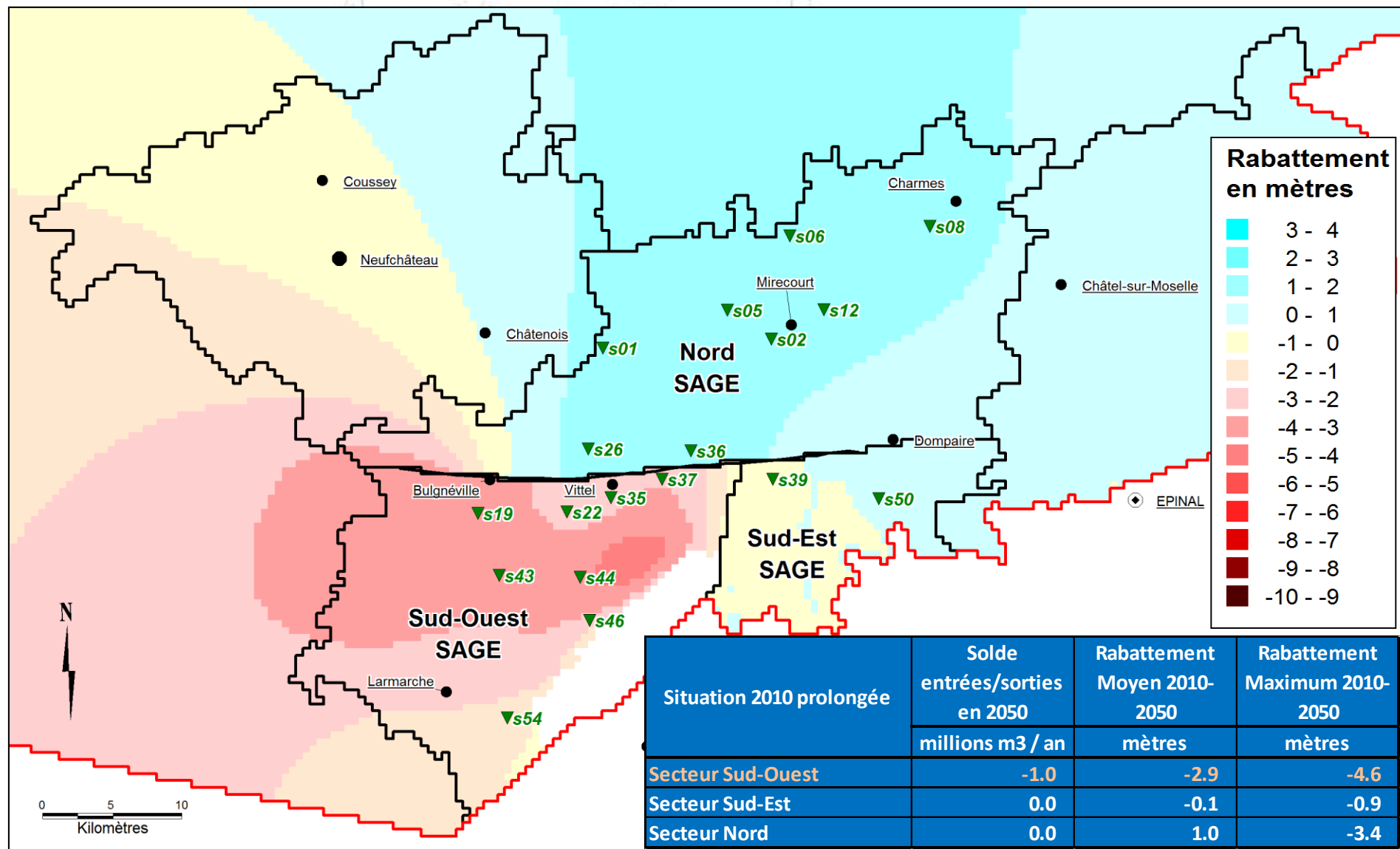
Evolution des soldes entrées/sorties de la nappe captive dans le département des Vosges



Secteur du SAGE	Prélèvements 2010 (Mm ³ /an)	Solde 2010 (Mm ³ /an)	Volume Maximum Prélevable (Mm ³ /an)
Secteur Sud-Ouest (Vittel-Contrexéville)	+3,27	-1,15	2,1
Secteur Nord (Norroy-Mirecourt-Floremont)	+1,38	+0,19	1,6
Total secteurs Sud-Ouest et Nord	4,65	-0,96	3,7

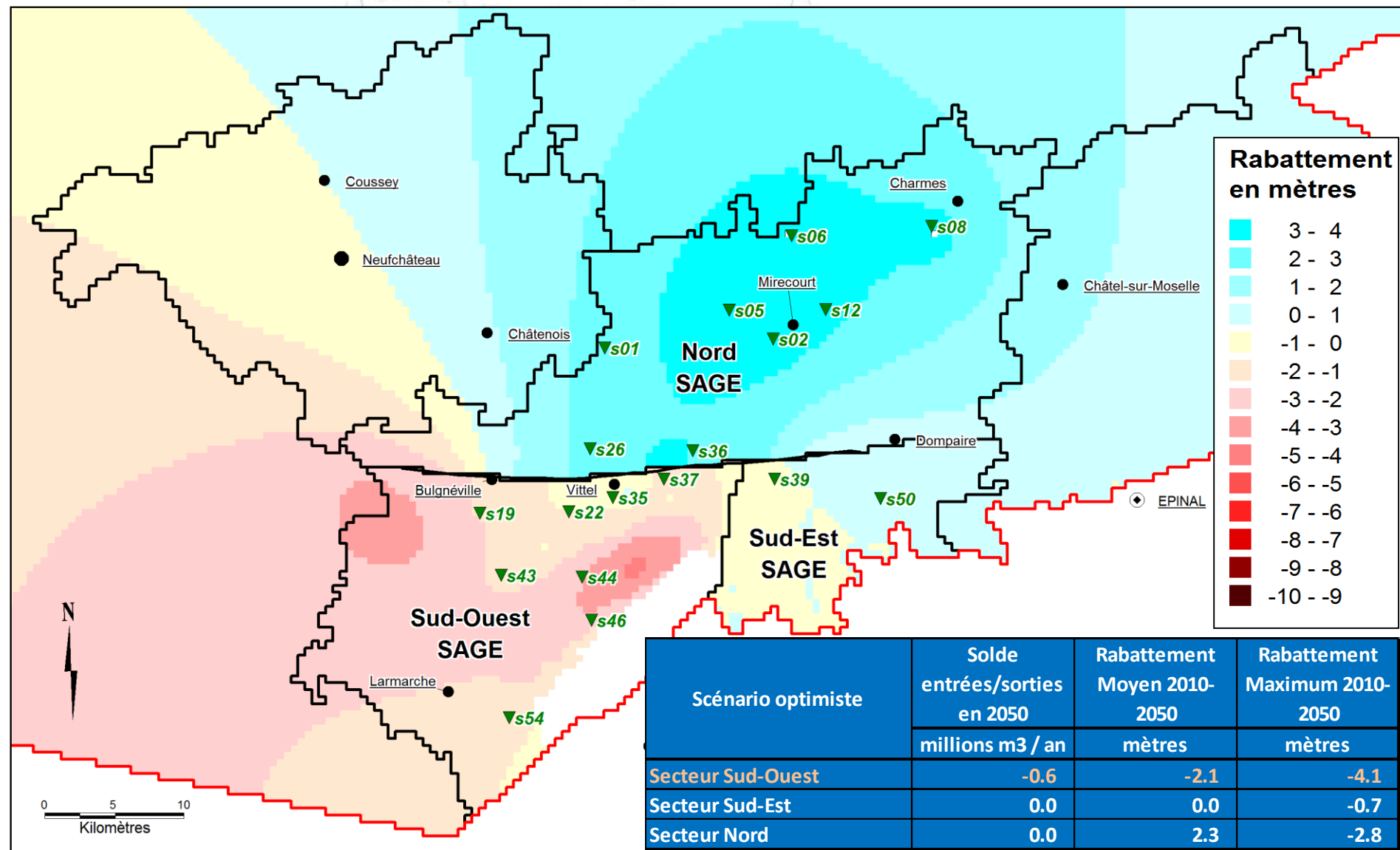
Tendances 2050 : situation 2010 prolongée

Prélèvements 2010 + recharge moyenne



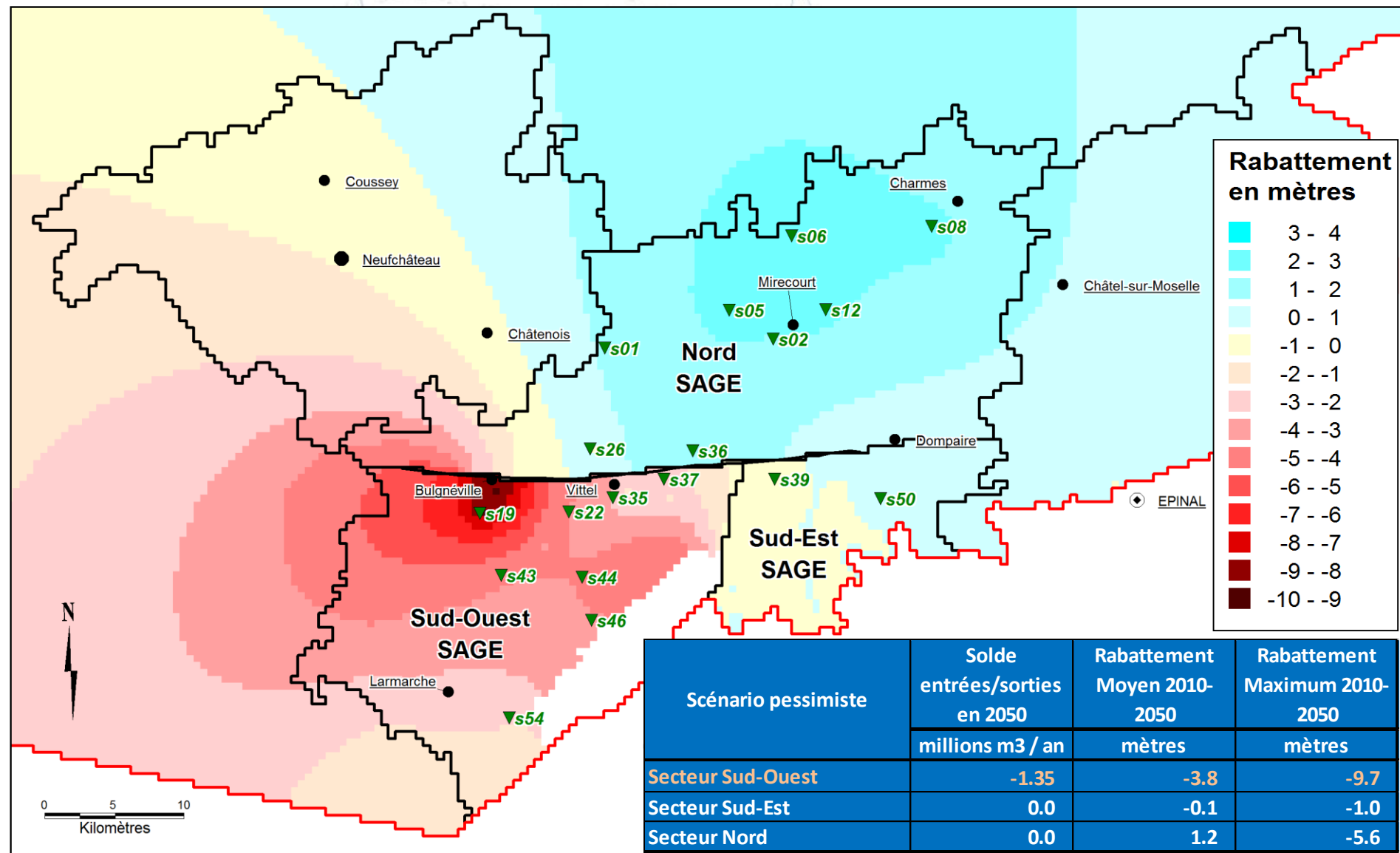
Tendances 2050 : scénario optimiste

Prélèvements hypothèse basse + recharge moyenne



Tendances 2050 : scénario pessimiste

Prélèvements hypothèse haute + baisse linéaire de la recharge (-20% en 2050)



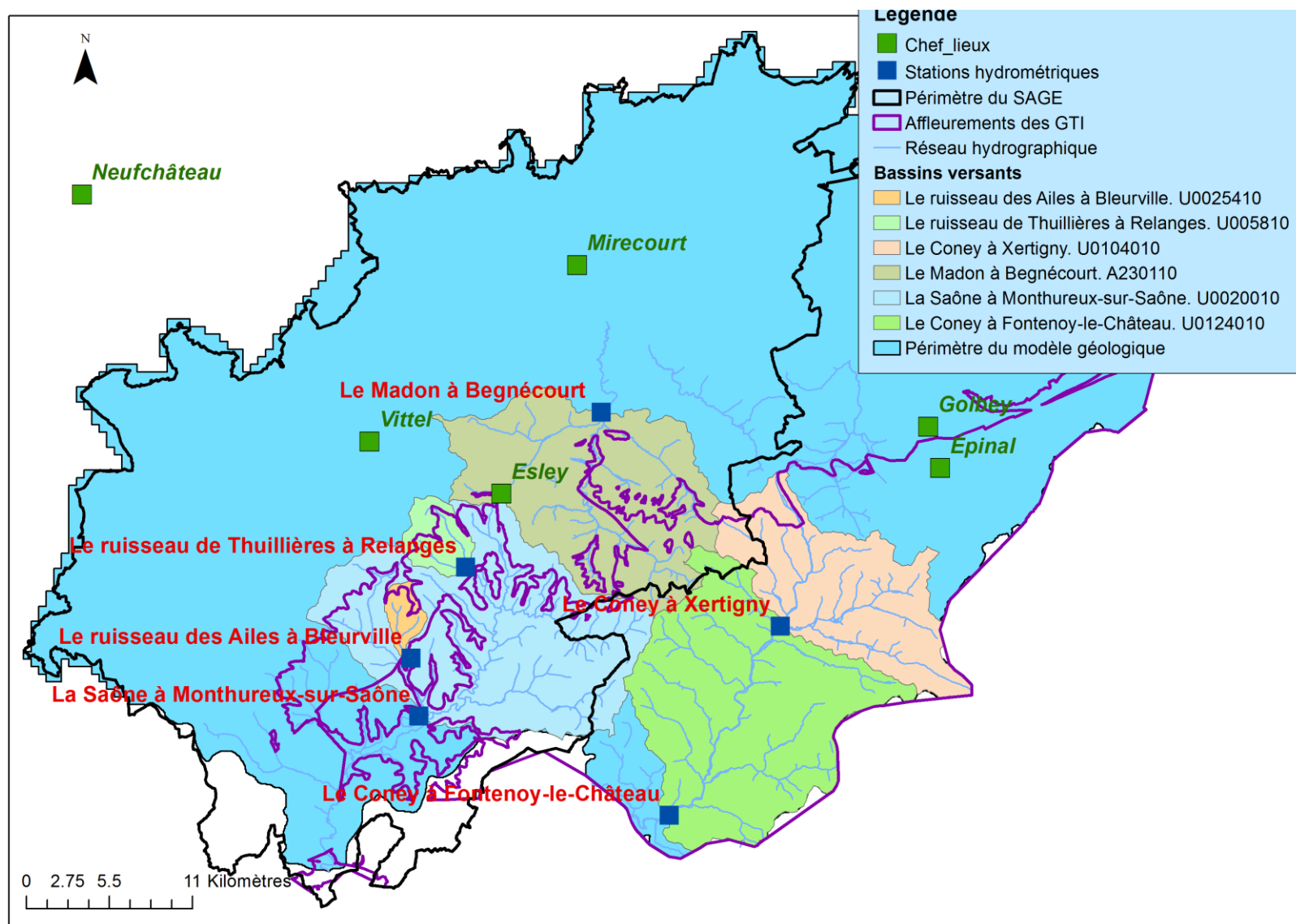
Conclusion au sujet des résultats du modèle GTI version 2012

- > **Ces résultats sont toujours valables** : volumes prélevables, tendances calculées à long terme, etc...
- > mais **la structure du modèle ne permettait pas de calculer** un volume prélevable dans le secteur Sud-Est ni de prévoir l'impact de nouveaux pompages...
- > d'où la **nécessité d'étendre le modèle aux affleurements** des grès dans les Vosges, notamment ceux du secteur Sud-Est

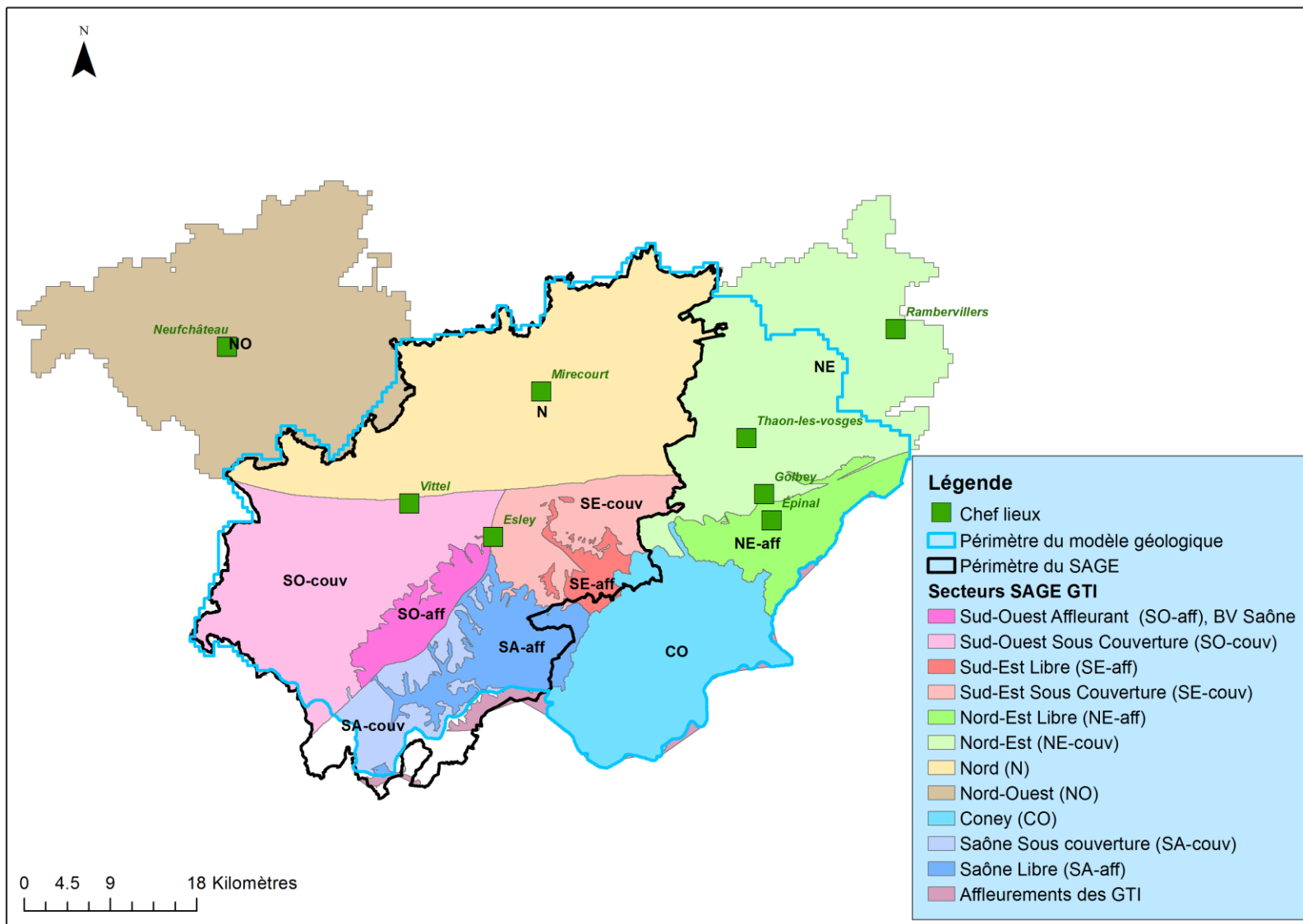
Objectifs de l'extension du modèle en 2016

- > **Etendre le modèle des GTI dans sa partie sud-est** de manière à modéliser les premiers bassins versants en nappe libre recoupés par la limite des affleurements des grès.
- > **Inclure une modélisation simple des échanges nappe-rivière** dans la partie de nappe libre nouvellement incluse dans le modèle, afin de permettre le calcul d'un indicateur de l'impact des pompages en nappe captive sur les cours d'eau.
- > Une autre étude a été menée en parallèle par le SAGE GTI
→ définir les ressources de substitution possibles à certains prélèvements effectués dans le secteur Sud-Ouest surexploité.

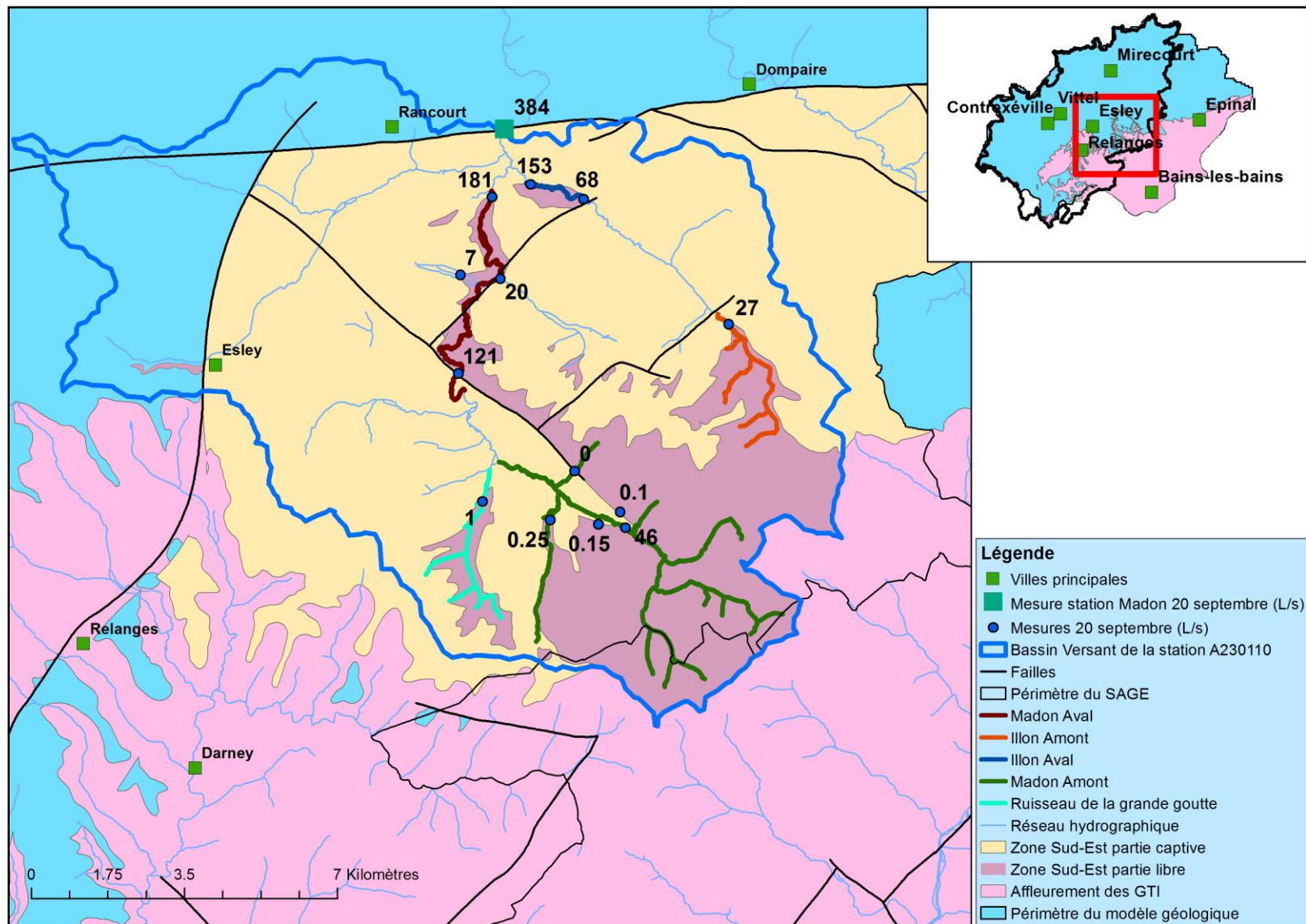
Extension 2016 du modèle GTI aux affleurements : nouveau périmètre du modèle



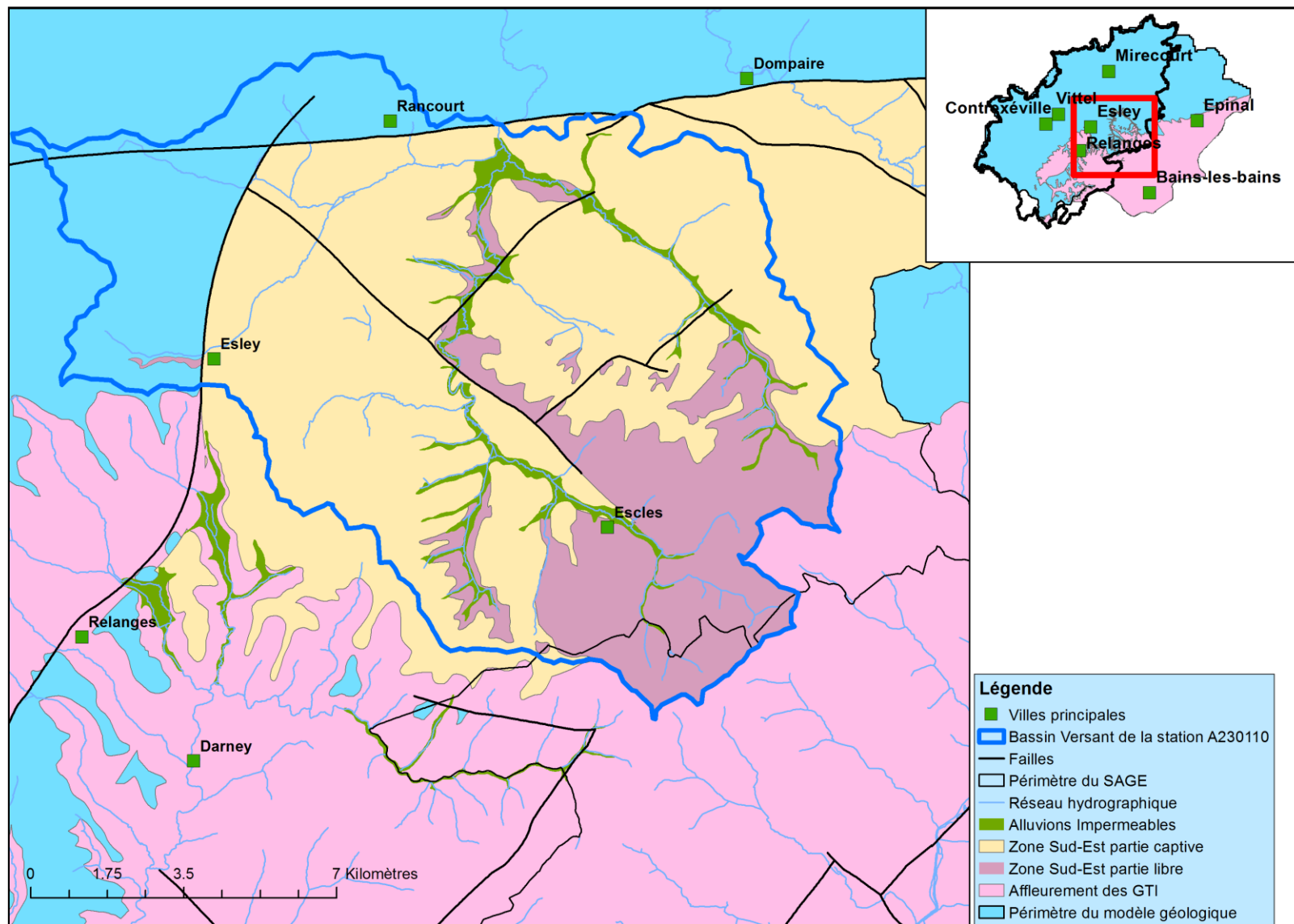
Extension 2016 : nouveaux secteurs



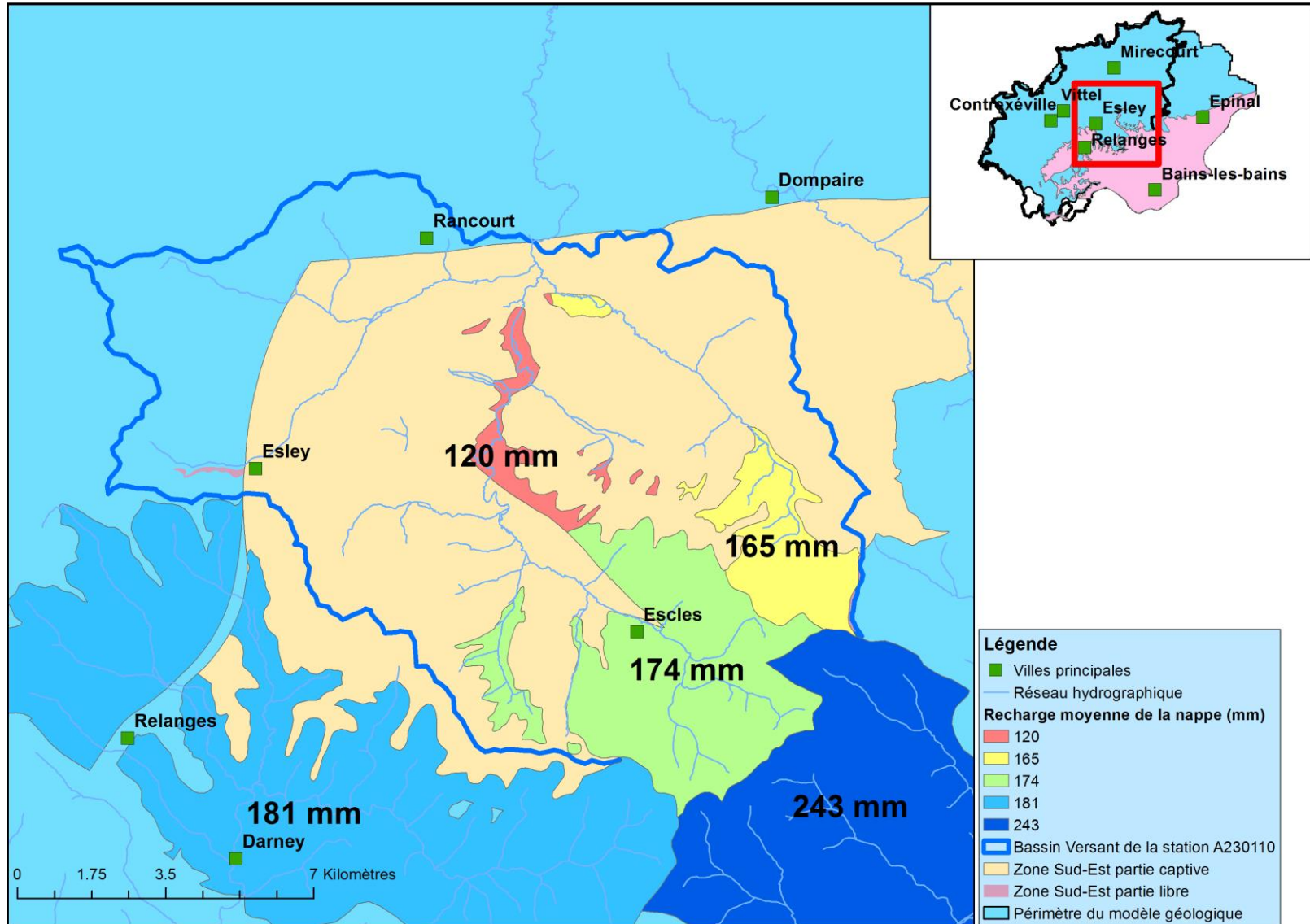
Extension 2016 : jaugeages des cours d'eau



Extension 2016 : prise en compte d'une couche d'alluvions semi-perméables



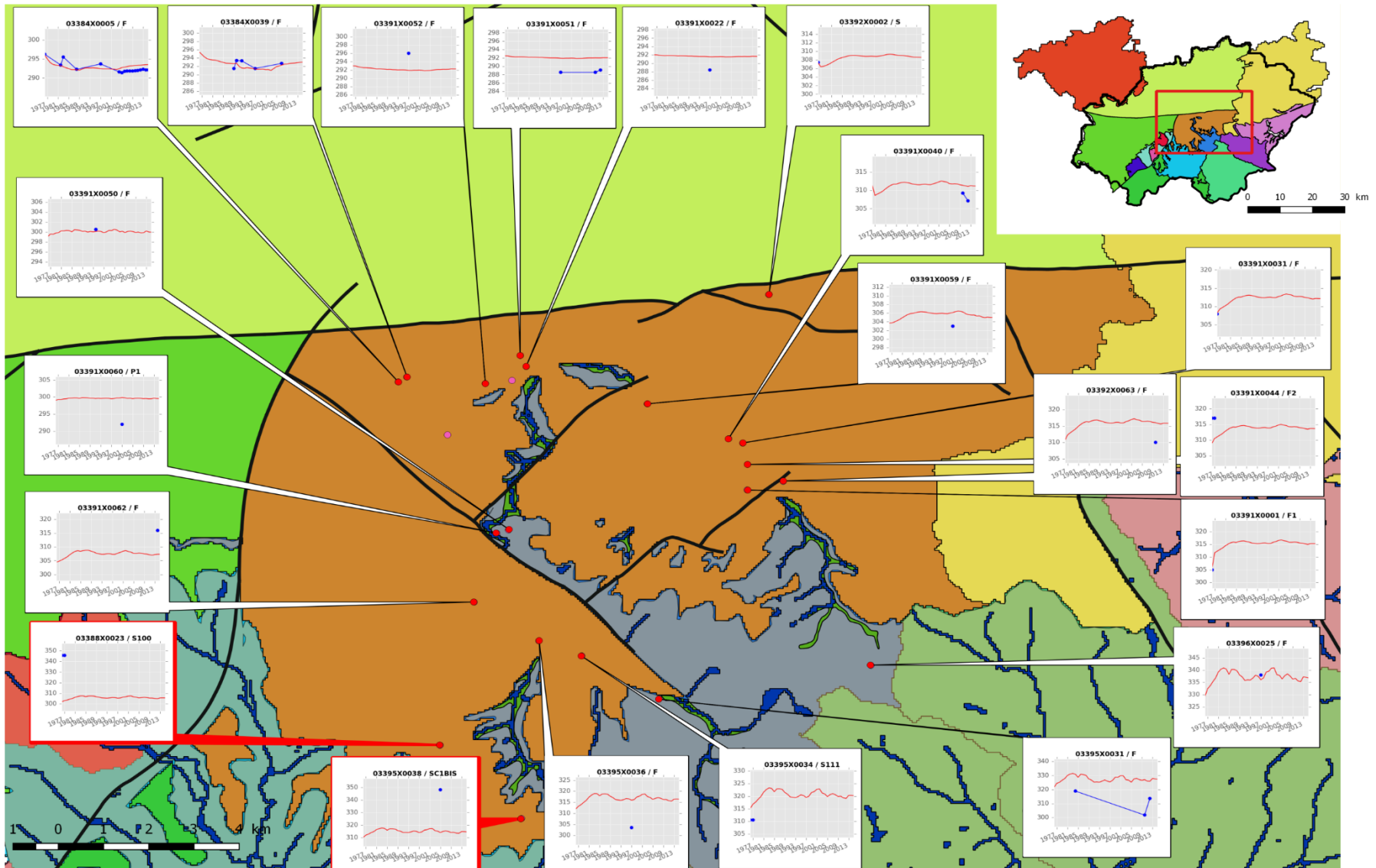
Extension 2016 : calcul de l'infiltration



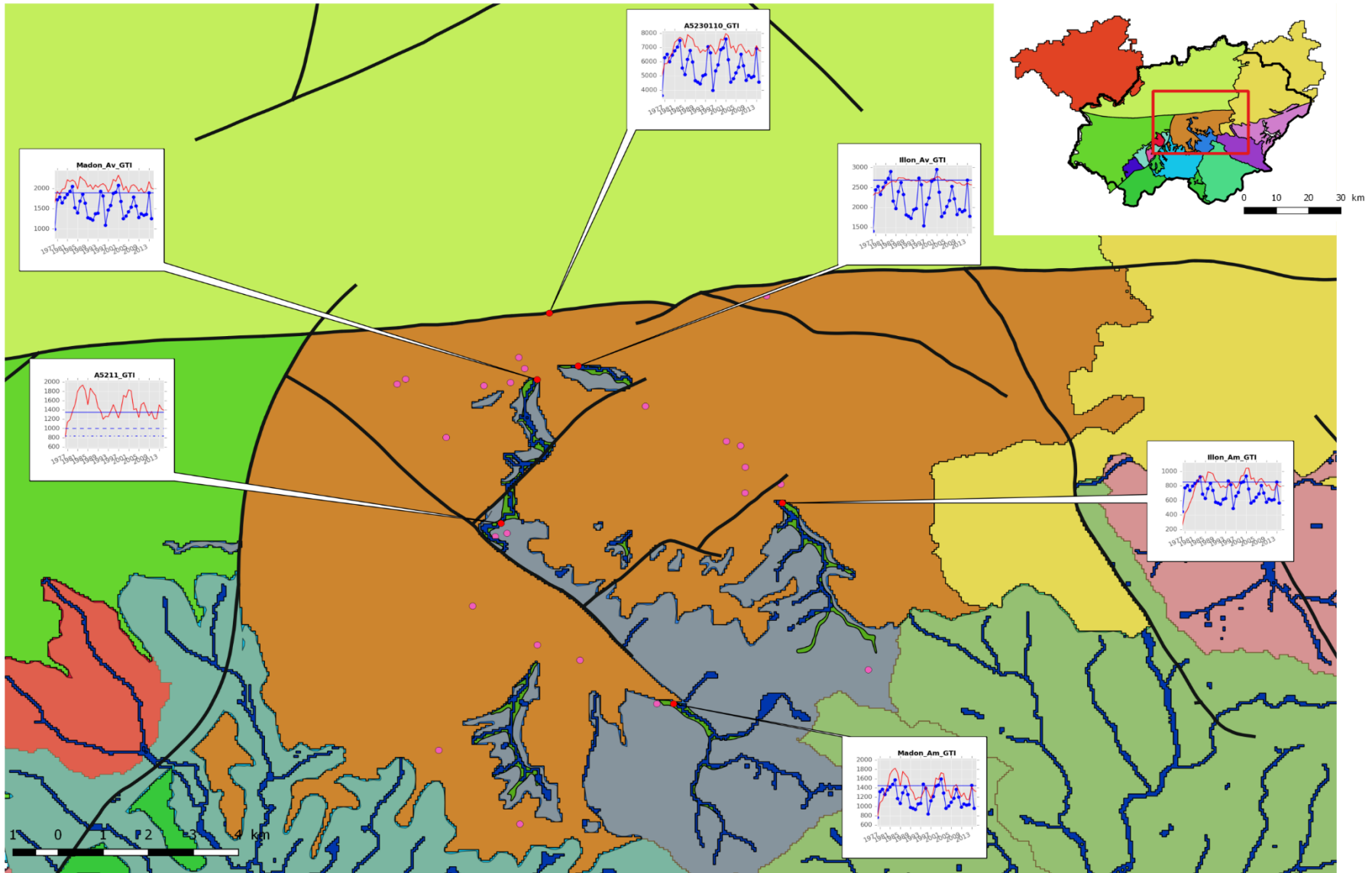
Calage du secteur Sud-Est du modèle étendu

- > **Méthodologie : affectation d'une valeur de perméabilité, emmagasinement / porosité, infiltration à chaque groupe de mailles**
- > **Lors du processus de calage, une attention particulière a été portée au :**
 - rôle prépondérant des **failles** pour l'écoulement régional,
 - rôle prépondérant des **alluvions peu perméables** sur certains tronçons pour les échanges nappe-rivière,
 - rôle prépondérant de la **stratification verticale des grès** pour les écoulements locaux et l'impact des pompages.

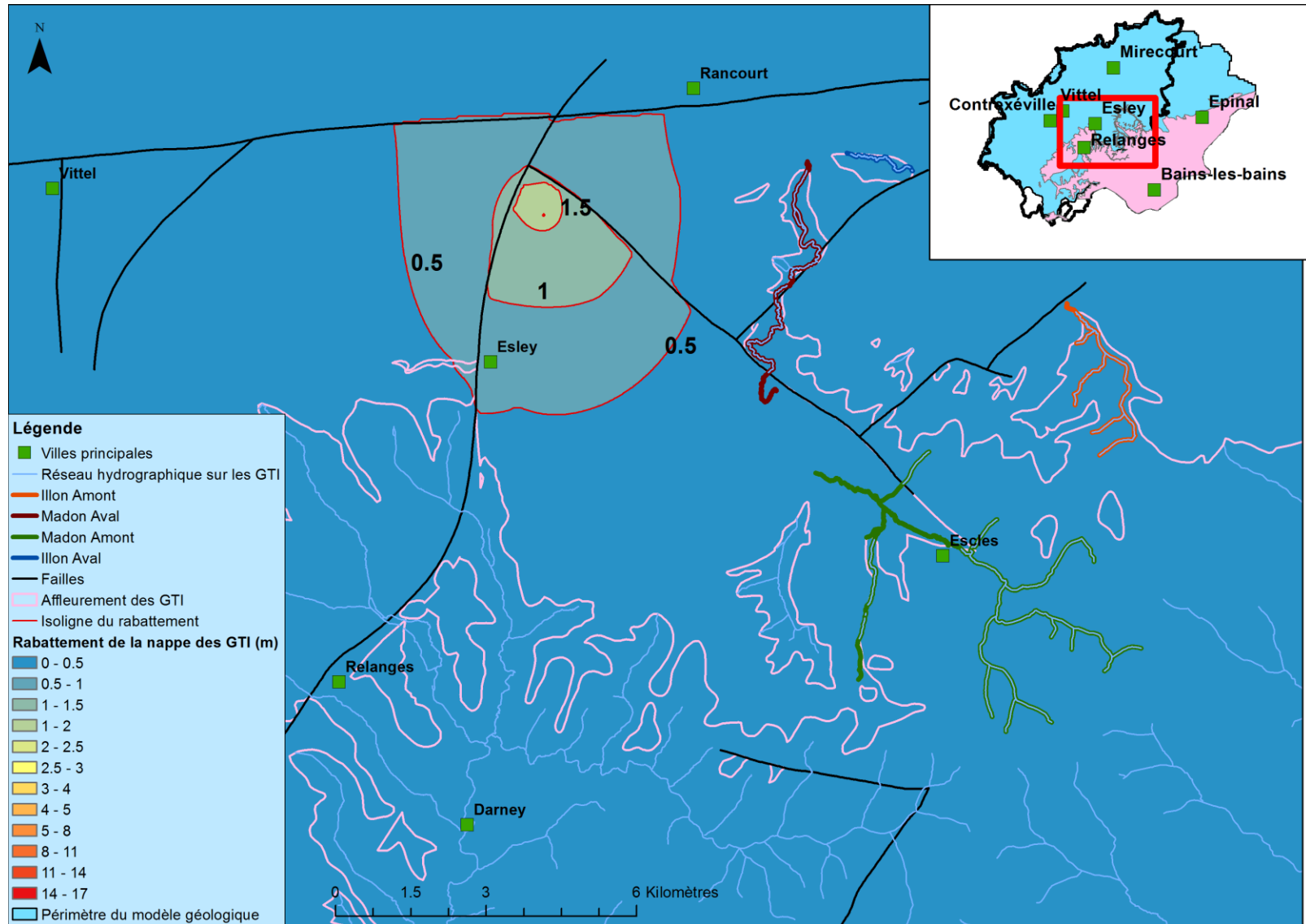
Calage du secteur Sud-Est du modèle étendu sur les niveaux piézométriques



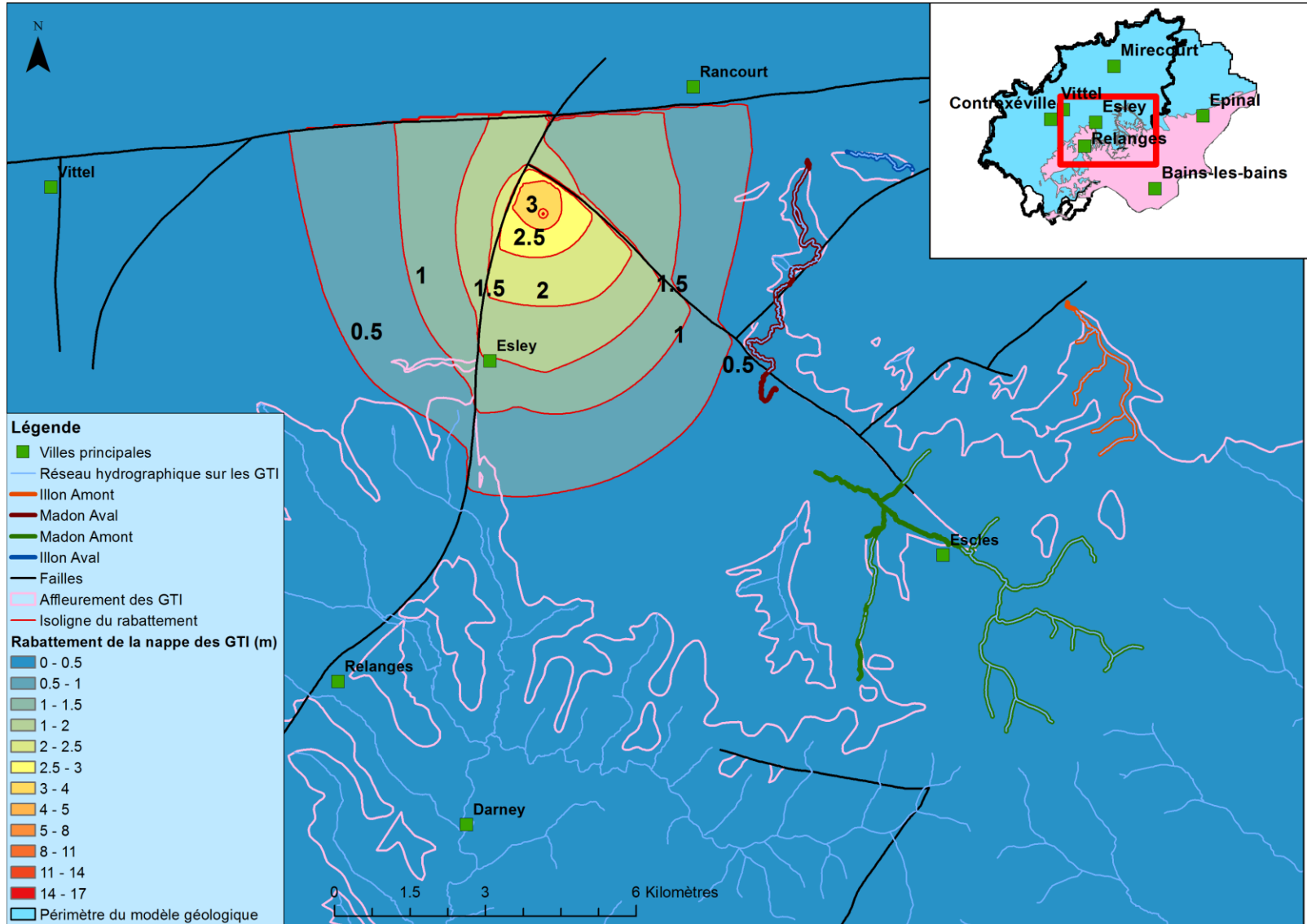
Calage du secteur Sud-Est du modèle étendu sur les débits



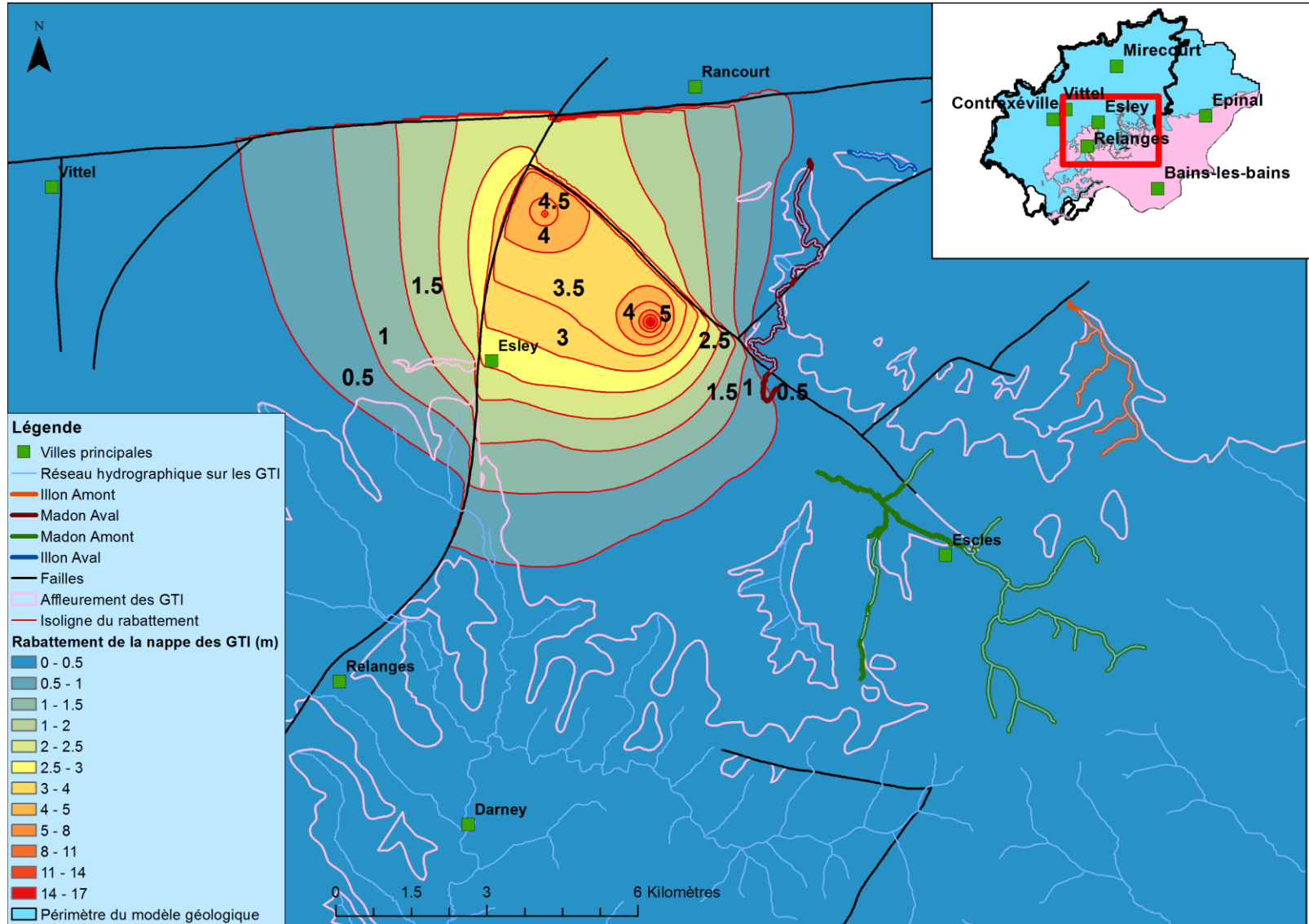
Estimation de l'impact de nouveaux pompages sur les niveaux : simulation à 125 000 m³/an sur 1 forage



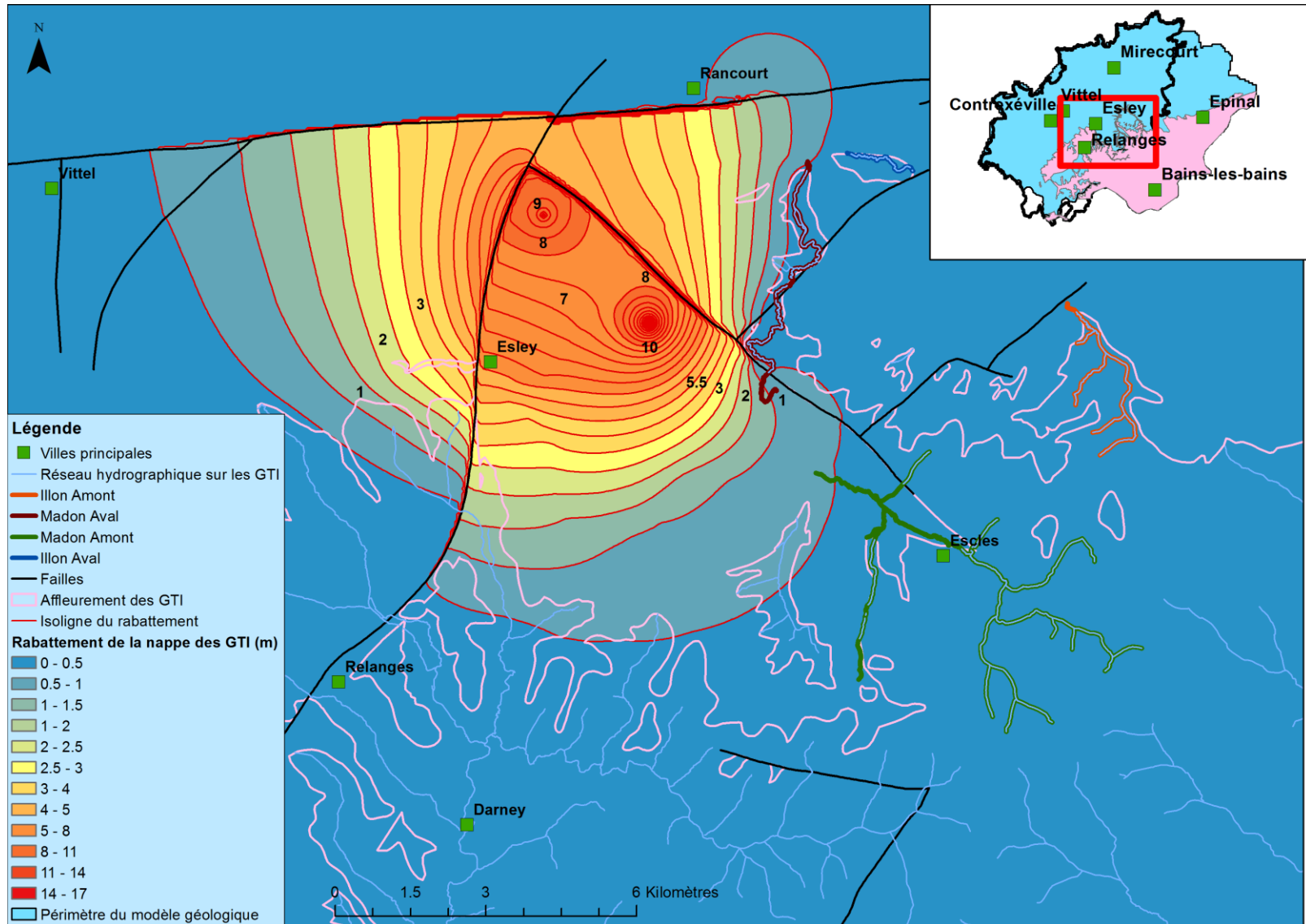
Estimation de l'impact de nouveaux pompages sur les niveaux : simulation à 250 000 m³/an sur 1 forage



Estimation de l'impact de nouveaux pompages sur les niveaux : simulation à 0,5 million m³/an sur 2 forages



Estimation de l'impact de nouveaux pompages sur les niveaux : simulation à 1 million m³/an sur 2 forages



Estimation de l'impact de nouveaux pompages sur les débits d'étiage des cours d'eau du secteur Sud-Est pour les 4 simulations

Zones de Drainage	Débit d'étiage de référence (2015) en m3/an	Impact au bout de 39 ans (1977-2015)	1 000 000 m3/an avec 2 forages	500 000 m3/an avec 2 forages	250 000 m3/an avec 1 forage	125 000 m3/an avec 1 forage
Madon amont	-1315647	Baisse du drainage (m3/an)	-18613	-9335	-3754	-1873
		Pourcentage de baisse (%)	1,4	0,7	0,3	0,1
Madon aval	-3973279	Baisse du drainage (m3/an)	-358954	-179565	-81213	-40610
		Pourcentage de baisse (%)	9,0	4,5	2,0	1,0
Illon amont	-789606	Baisse du drainage (m3/an)	-13159	-6446	-2879	-1463
		Pourcentage de baisse (%)	1,7	0,8	0,4	0,2
Illon aval	-5130620	Baisse du drainage (m3/an)	-94890	-47095	-26616	-13292
		Pourcentage de baisse (%)	1,8	0,9	0,5	0,3
Saône amont	-14183830	Baisse du drainage (m3/an)	-315330	-157928	-71564	-32090
		Pourcentage de baisse (%)	2,2	1,1	0,5	0,2

Conclusions

- La structure et le fonctionnement de la nappe des GTI dans son ensemble est **plus complexe que supposé** au début de l'étude.
- Malgré les améliorations introduites, le nouveau modèle ne permettra des prévisions plus précises que lorsque les **données nécessaires auront été acquises**.
- **Pour le secteur Sud-Est**, le modèle étendu donne un ordre de grandeur de l'impact de nouveaux pompages sur les niveaux piézométriques et les débits (1 à 9 % sur les débits d'étiage).
- **Pour les autres secteurs**, les volumes prélevables et les résultats de simulation calculés avec le modèle version 2012 restent d'actualité.

**BRGM Grand-Est**

Dossier de séance

Commission Locale de l'Eau

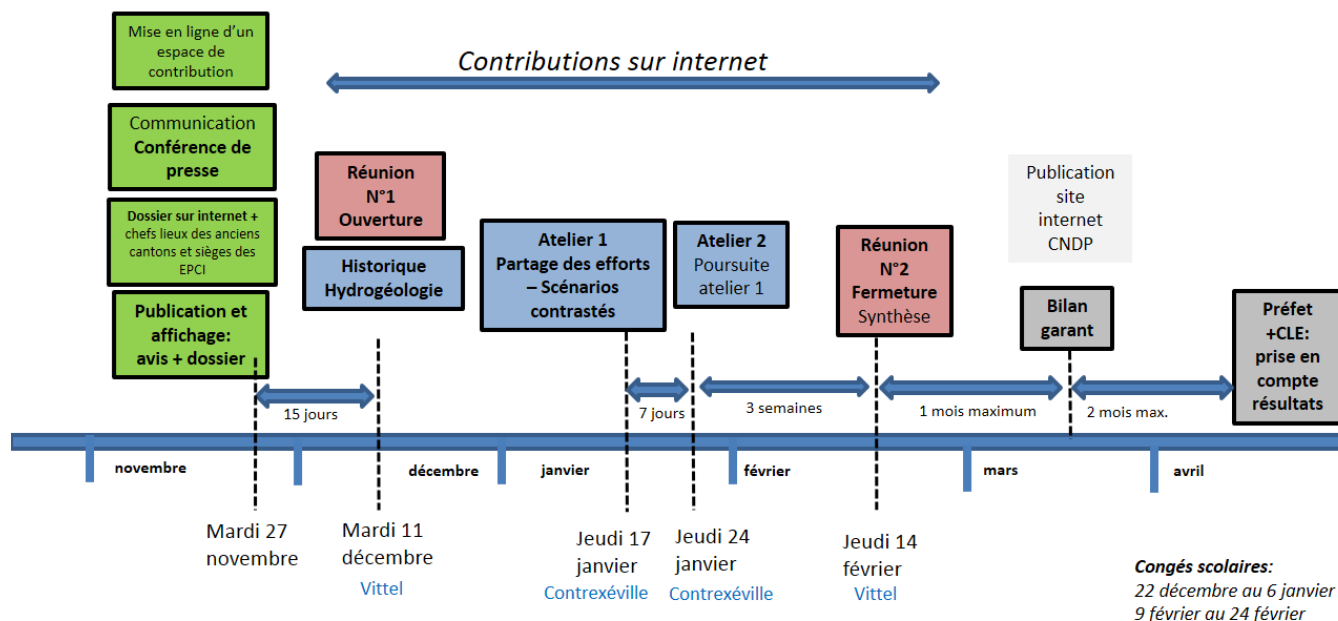
Séance plénière du 25 octobre 2018 – Epinal



CONCERTATION PREALABLE

Propositions pour le processus de concertation

Proposition de déroulement et Planning prévisionnel



Le schéma ci-dessus présente le planning prévisionnel proposé pour la concertation préalable qui va permettre d'informer et de faire participer le public de deux manières :

- Par un processus de plusieurs réunions publiques, ouvertes à tous. **(cf. partie III)**
- Par une information et une participation dématérialisées : sur internet ou par courrier. **(cf. partie II)**

La première étape est la publication d'un avis sur internet (site de la Préfecture) et par voix d'affichage (au Conseil Départemental) et du dépôt du dossier de concertation sur le site internet du SAGE. Une communication en parallèle se fera par voix de presse. **(cf. partie I).**

I. Publication de l'avis et du dossier de concertation

1. Avis de lancement de la concertation

Il doit être publié au plus tard quinze jours avant l'organisation de la concertation préalable. Selon l'article R. 121-19.-I. l'avis comporte les informations suivantes :

- «-l'objet de la concertation ;
-si la concertation est organisée à son initiative ou si celle-ci a été décidée en application du II ou du III de l'article L. 121-17, et dans ce cas, il est fait mention de ladite décision et du site internet sur lequel elle est publiée ;
-si un garant a été désigné, les nom et qualité de ce dernier ;
-la durée et les modalités de la concertation ;
-l'adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation préalable.

Cet avis est publié sur le site internet du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable, ou, s'il ou elle n'en dispose pas, sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

Pour les plans et programmes, l'avis est publié par voie d'affichage dans les locaux de l'autorité responsable de son élaboration.»

Pour la concertation préalable du SAGE GTI, l'avis sera publié sur le site internet de la Préfecture. Le dossier de concertation sera mis en ligne sur le site internet du SAGE. L'avis sera également affiché dans les locaux du Conseil Départemental des Vosges.

2. Dossier de concertation : contenu

Selon l'article R 121-20, le dossier de concertation doit comprendre :

- « -les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;
-le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
-la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
-un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
-une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées. »

Ainsi pour la concertation préalable du SAGE GTI il est proposé d'inclure dans le dossier de concertation :

- La liste des communes du périmètre du SAGE (avec mention des communes alimentées par la nappe des GTI du secteur Sud-Ouest)
- Un flyer de 4 à 6 pages exposant ce qu'est le SAGE, les grands enjeux, les objectifs, les étapes passées, l'état d'avancement du SAGE
- Un « 40 pages »: Rapport de synthèse sur le SAGE: de l'état des lieux aux principes directeurs
 - ✓ Un résumé de l'état des lieux du SAGE qui permettra de dresser les enjeux et les objectifs du SAGE

- ✓ Un résumé de l'analyse coût efficacité du BRGM menée en 2013 – 2014
- ✓ Un résumé des conclusions du schéma directeur des ressources en eau du SAGE GTI
- ✓ Un résumé de la démarche de concertation menée en 2017
- ✓ Un exposé des principes directeurs votés par la commission locale de l'eau le 3 juillet 2018
- ✓ Un paragraphe sur l'évaluation environnementale

VOTE N°3

- ***La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle la proposition de contenu pour le dossier de concertation ?***

II. Information et participation du public lors des réunions publiques

1. Aspects matériels et organisationnels des réunions publiques

Il est proposé d'organiser une réunion d'ouverture, une réunion de fermeture, ainsi que deux ateliers.

a. Lieux des réunions

Il est proposé d'organiser les réunions d'ouverture et de fermeture à Vittel, au palais des congrès et d'organiser les ateliers N°1 et N°2 à l'espace Andrée CHEDID à Contrexéville. La contrainte technique est de trouver des salles pouvant accueillir un grand nombre de personnes pour les réunions d'ouverture et de fermeture et d'être adaptables pour les travaux en groupe pour les ateliers N°1 et 2.

VOTE N°4

- *Certains membres ont-ils des remarques ?*
- *La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle les lieux proposés pour l'ensemble des réunions ?*

b. Dates des réunions et durée de la concertation préalable

Les dates prévisionnelles sont données à titres indicatif :

- 27 novembre : Publication et affichage de l'avis et du dossier de concertation
- 11 décembre : Réunion d'ouverture suivie d'une information spécifique sur l'historique et l'hydrogéologie
- 17 janvier : Atelier N°1 « Partage des efforts et scénarios contrastés »
- 24 janvier : Atelier N°2 : poursuite de l'atelier N°1 (optionnel).
- 14 février : Réunion de fermeture : synthèse des réunions précédentes.
- 20 février : fin de la concertation : fin des contributions sur internet.

La durée totale de la concertation serait ainsi de **72 jours**.

VOTE N°5

- *Certains membres ont-ils des remarques ?*
- *La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle la durée de 72 jours ?*

VOTE N°6

- *La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle le déroulement général, soit 1 réunion d'ouverture, une réunion de fermeture, un atelier N°1 et un atelier N°2 optionnel ?*

c. Horaires des réunions

Un horaire identique est proposé pour l'ensemble des réunions et ateliers : **18h – 20h**

VOTE N°7

- *Certains membres ont-ils des remarques ?*
- *La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle les horaires proposés ?*

d. Enregistrement des prises de parole et compte-rendus

Il est proposé d'enregistrer les prises de parole pendant les réunions afin de restituer les échanges par verbatim dans les compte-rendus.

Pour les réunions d'ouverture et de fermeture, tous les échanges seront restitués. Pour les ateliers N°1 et N°2, seuls les échanges en plénière seront restitués par verbatim.

VOTE N°8

- *Certains membres ont-ils des remarques ?*
- *La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle le fait d'enregistrer les réunions pour établir des compte rendus avec verbatim ?*

e. Animation

Il est proposé de faire appel à des animateurs extérieurs pour le bon déroulement des réunions. Un animateur pourrait être mobilisé pour les réunions d'ouverture et de fermeture. Une équipe de 4 animateurs pourrait être mobilisée pour les ateliers N°1 et N°2.

VOTE N°9

- ***La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle le fait de faire intervenir des animateurs extérieurs ?***

f. Divers

Des dossiers de concertation ainsi que des flyers supplémentaires seront disponibles à l'entrée de chaque salle pour les réunions.

2. Programme prévisionnel des réunions et ateliers

a. Réunion d'ouverture

- Distribution d'un sondage papier à l'entrée pour :
 - Savoir si les gens comptent participer aux ateliers 1 et 2
 - Leur laisser un espace d'expression libre
- Présentation par l'autorité responsable de l'élaboration :
 - Du déroulement
 - Du rôle de chacun
 - Des dates et lieux des réunions et ateliers
 - De la nature du sujet très technique
- Prise de parole des garants
- Présentation du site internet du SAGE, et de la page dédiée à la participation dématérialisée
- Présentation de l'historique du SAGE, expliquer les choix passés
- Présentation du fonctionnement hydrogéologique de la nappe. (Le BRGM pourra être sollicité pour son expertise sur la partie hydrogéologie).

b. Ateliers N°1 et N°2

Ces ateliers visent à répondre à la question du partage des efforts et des scénarios possibles : scénario retenu par la CLE et autres scénarios alternatifs.

Ils permettront de dresser le bilan :

- Des efforts déjà faits dans le passé
- Des efforts encore possibles en termes d'économies d'eau

Ils pourront permettre de travailler sur des scénarios contrastés.

Ces ateliers seront participatifs. 3 groupes pourront être constitués. Le contenu précis est encore à travailler.

VOTE N°10

- *Certains membres ont-ils des remarques ?*
- *La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle les thèmes généraux des deux ateliers*

III. Information et participation du Public en dehors des réunions publiques

1. Information du public en dehors des réunions publiques

a. Information via le site internet du SAGE

Page dédiée à la concertation

Sur le site internet du SAGE, une page sera dédiée à la concertation, on y trouvera :

- 1 -- Partie documentaire : le dossier de concertation + lien vers la page avec tous les documents techniques du SAGE
- 2 – Partie relative aux réunions de concertation préalables déjà déroulées :
 - o Présentation des réunions passées
 - o Compte-rendus avec verbatim
- 3 – Lien pour la participation numérique → voir ci-après
- 4 – Bilan du garant
- 5 – Mesures que le Préfet et la CLE jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'elle tire de la concertation

Page dédiée aux documents techniques mis en ligne

Une page permettra de donner libre accès à l'ensemble des éléments techniques les plus importants de l'élaboration du SAGE :

➤ **Rapports de l'Etat des lieux du SAGE (2012 – 2013):**

- Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI : Etat des Lieux Phase 1 : Etat initial - Diagnostic ; Rapport validé par la CLE le 26 septembre 2013. <http://www.lavigiedeleau.eu/sage-gti/node/22>
- Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI : Etat des Lieux Phase 2 : Tendances et scénarios; Rapport validé par la CLE du 26 avril 2016. <http://www.lavigiedeleau.eu/sage-gti/node/22>
- BRGM/RP-61377-FR : Synthèse des données hydrogéologiques existantes ; infoterre.brgm.fr/rapports/RP-61377-FR.pdf
- BRGM/RP-62392-FR : Calcul des volumes maximum prélevables et simulations prévisionnelles ; infoterre.brgm.fr/rapports/RP-62392-FR.pdf
- BRGM/RP-62737-FR : Construction de scénarios de prospective de la demande en eau et simulation numérique sur la nappe des GTI ; infoterre.brgm.fr/rapports/RP-62737-FR.pdf

➤ **Documents relatifs au choix de la stratégie (2016):**

- BRGM/RP-62945-FR : Analyse coût-efficacité et élaboration de scénarios d'action pour le respect des volumes prélevables dans la nappe des GTI ; infoterre.brgm.fr/rapports/RP-62945-FR.pdf

➤ **Démarche de concertation de 2017:**

- Compte-rendus des réunions de COPIL
- Analyse du contexte – synthèse des interviews
- Compte-Rendus des 3 ateliers
- Présentations
- Propositions de solutions et positionnement des participants au processus
- Diaporama de restitution à la CLE du 15 mars 2018

➤ **Schéma directeur des ressources en eau (2016 – 2018):**

- Rapport de Phase 1A et 1B
- Rapport de Phase 1C
- Synthèse de Phase 1
- Rapport de Phase 2A
- Rapport de Phase 2B
- Analyse juridique
- Synthèse globale de l'étude
- **Compte-Rendu des réunions de COPIL et des réunions techniques**

➤ **Compte Rendus des réunions de la Commission Locale de l'Eau**

N°1 : 21 octobre 2010
N°2 : 13 janvier 2011
N°3 : 11 février 2011
N°4 : 17 juin 2011
N°5 : 1^{er} décembre 2011
N°6 : 4 décembre 2012
N°8 : 26 septembre 2013
N°9 : 6 octobre 2015
N°10 : 26 avril 2016
N°11 : 12 octobre 2016
N°12 : 14 décembre 2016
N°13 : 1^{er} février 2017
N°14 : 12 septembre 2017
N°15 : 15 mars 2018
N°16 : 3 juillet 2018
N°17 : 25 octobre 2018

➤ **Divers**

Etude sur le consentement à payer – Rinaudo et al, 2006, BRGM

VOTE N°11

La Commission Locale de l'Eau valide-t-elle la liste des documents à mettre à disposition sur le site internet du SAGE ?

b. Information en dehors du site internet du SAGE

Il est proposé de mettre à disposition 4 dossiers de concertation, avec quelques dizaines de flyers supplémentaires dans les lieux suivants :

- Mairies des chefs-lieux des anciens cantons : Lamarche, Bulgnéville, Vittel, Darney, Monthureux-sur-Saône, Mirecourt, Charmes, Dompain + *Chatenois*
- Sièges des EPCI : Darney, Bulgnéville, Mirecourt-Dompain, Epinal, Neufchâteau

2. Participation du public en dehors des réunions publiques

a. Participation numérique

Une page internet dédiée permettra la participation du public sur internet. Les modalités pratiques restent à définir.

b. Participation par courrier postal ou par mail.

Les envois de courrier postaux seront possibles, à l'adresse du secrétariat de la CLE. Une adresse mail dédiée sera à créer.

IV. Divers

Les garants valideront :

- Plan / sommaire du dossier de concertation (notamment 40 pages et flyer)
- Contenu de la conférence de presse
- Calendrier des réunions / sujets ateliers, lieux choisis
- Déroulé / organisation de chaque réunion / atelier